L'ÉCONOMISTE EUROPI

ABONNEMENTS

à partir du 1st de chaque mois
France et Algérie : Un an... 25 fr.
Six mois. 14 fr.
Étranger (U.-P.): Un an... 32 fr.
Six mois. 18 fr.
France : Ofr. 50 — Étranger : Ofr. 60

Rédacteur en chef : Edmond THÉRY

Ligne anglaise de 5 centimètres

Adresse télégraphique: Éconopéen-Paris

TÉLÉPHONE : Central 46-61

Nº 1238. — 48° volume (22)

Bureaux: 50, Rue Sainte-Anne, Paris (2º Arrt)

Vendredi 26 Novembre 1915

SITUATION HEBDOMADAIRE des Banques d'Émission de l'Europe (En millions de francs)										
	DATES	Enca métal Or	Ar- gent	Circulation fiduciaire	C/courts & et dépôts Particulers	Porte- feuille escompte	Avances s s valeurs mobilières	Taux de l'escompte		
	FRAI	NCE -	- Ba	nque d						
1914 1915 1915 1915	23 juillet 11 novembre 18 novembre 25 novembre	4.104 4.782 4.807 4.835	640 361 362	6.912 14.188 14.211	913 2.525 2.617 2.671	1.541 2.170 2.164 2.164	565 564	3½ 5 5 5		
	ALLEM	AGNE	— В	anque	de 1'	Empir	е			
1914 1915 1915 1915	23 juillet 7 novembre 15 novembre 22 novembre	1 696 3.041 3 041 3.042	418 43 43 46	7.388	1.180 1.968 1.968 1.937	939 5.357 5.357 5.400	20 20	4 5 5 5 5		
	ANGLET	ERRE	- E	Banque	d'An	gleter	re			
1914 1915 1915 1915	23 juillet 3 novembre 10 novembre 17 novembre	1.416))))))	733 836 830 825	$ \begin{array}{ c c c } 1.055 \\ 2.394 \\ 2.260 \\ 2.292 \end{array} $		20 20 20 20	3 10 10 10		
	DANE	MARE	<u> </u>	Banque	e Nati	onale				
1914 1915 1915 1915	31 juillet	110 150 150 150	» 8 7 6	219 285 309 324	24 7 6 9	94 50 60 70	15 16 20 20	6 5 5 5		
	ESPA	GNE	— Ва	nque	d'Espa	agne				
1914 1915 1915 1915	24 juillet 23 octobre 30 octobre 20 novembre	543 780 795 833	730 738 739 744	1.919 2.067 2.074 2.069	498 643 659 680	446 472 478 470	170 300 299 271	4% 4% 4% 4%		
	HOLLAI	NDE -	- Ba	nque I	Véerla	ndais	9			
1914 1915 1915 1915	25 juillet 23 octobre 30 octobre 13 novembre	340 825 838 857	17 5 5 6	652 1.158 1.197 1.189	10 29 28 46	185 168 173 167	130 181 205 193	3½ 4½ 4½ 4½ 4½		
ITALIE — Banque d'Italie										
1914 1915 1915 1915	31 juillet 1 30 septemb 1 10 octobre 1 20 octobre 1	.150	89 113 113 112	$ \begin{array}{ c c c } 1.730 \\ 2.848 \\ 2.861 \\ 2.856 \end{array} $	245 720 709 708	586 530 513 510	115 232 240 234	5% 5% 5%		
	ROUM	ANIE	— в	anque	Natio	nale				
1914 1915 1915 1915	18 juillet 9 octobre 16 octobre 30 octobre	154 176 176 177	1 0 0 0	414 741 741 743	14 64 65 68	237 289 289 289	47 51 51 50	5½ 6 6 6		
	RUS	SIE -	- Ba	nque d	le l'Et	at				
1914	21 juillet	1.2701	197 []	4.358 [1 608 1	1 0401	510 11	=4/		

6 10 10 10 10 10 10 10 11 10 11 224 1 9.416 11.872 11 6	1915	21 octobre 29 octobre	4.270 e 4.255 e 4.264 bre 4.276	197 52 61 68	4.358 13.309 13.362 13.476	698 2.163 2.311 2.224	1.049 8.634 9.495 9.416	518 2.038 1.939 1.872	5 6 6 6
---	------	--------------------------	--	-----------------------	-------------------------------------	--------------------------------	----------------------------------	--------------------------------	---------

SUÈDE - Banque Royale

1915 31 août 1915 30 septemb 1915 30 octobre	159 159	8 5 5 5	394 433 432	109 127 97 119	236 213 221 222	11 35 14 14	5 5 5 5
--	------------	---------	-------------------	-------------------------	--------------------------	----------------------	---------

SUISSE - Banque Nationale

1914 23 juillet 1915 23 octobre 1915 31 octobre 1915 15 novembre	180	19	268 420	51	94	11	3 1/2
1915 31 octobre 1915 15 novembre	244 247	60	443	70	151	17	41/2

REVUE DES CHANGES ET CHRONIQUE MONÉTAIRE

Change de Paris sur (papier court)

	Pair	juillet 1914	1915	3 nov. 1915	10 nov. 1915	17 nov. 1915	24 nov. 1915
New-York Espagne	500 »	516 » 489 75	598 »	554 »	593 50		27.815 591.50 552.50
Pétrograd	100 » 266.67	99.62 263 »	92.50 198 »	92 50 197 »	92.50	249 »	249 » 91 » 189 »
Scandinavie			157 » 1111 »		161.50 112.50	160.50 110.50	161.50

Valeur en or à Paris de 100 unités-papier

de monnaies étrangères

	Unités	juillet 1914	26 octob. 1915	nov. 1915	10 nov. 1915	17 nov. 1915	nov. 1915
Londres New-York Espagne Hollande Italie Pétrograd Scandinavie Suisse	" dol. " pes. " flor. " lire. " rbl. " cou	99 56 96.55 99.64 99.62 98.62 99.46	110.90 117.61 92.50 74.25	109.20 114.90 110.80 119.06 92.50 73.87	110.42 115.48 111.30 121.46 92.50 73.12	110.04 114.61 110.60 119.54 91 » 72.75	110.28 114.13 110.50 119.54 91 » 70 87

Changes de Londres sur : (chèque)

	Pair	juillet 1914	octob. 1915	nov. 1915	nov. 1915	16 nov. 1915	nov. 1915
Paris New-York Espagne Hollande Italie Pétrograd Portugal Scandinavie Suisse	25.22 12.109 25.22 94.62	4.871 24.90 12.125 25 268	27.475 4.624 24.82 11.25 29.91	27 525 4.63½ 24.90 11.14 29.87 141.50 34.12	27.775 4.655 24 95 11.06 30.10	27 69 4.665 25. » 11 115 30.28 143.75 33.75 17.40	27.845 4 713 25.17 11.19 30.50 145.37 33.62 17.20
	CLASS TATE OF THE	A THE STREET	21.00	24 00	24.12	25.0	25.10

Valeur en or à Londres de 100 unités-papier de monnaies étrangères

		A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	4200 001	and cre	O		
		juillet 1914	26 octob. 1915	nov. 1915	9 nov. 1915	16 nov. 1915	23 nov. 1915
Paris. New-York Espagne Hollande Italie Pétrograd Portugal	» dol. » pes » flor. » lire » rou. » mil.	96.64 99.87 99.82 98.77 86.69	101.62 107.63 84.23 67 71 65.91	101.29		91.09 104.31 100 89	90.58 103.25 100.21 108.21 82.70 65.08 63.10
Scandinavie Suisse		100.85	102.38		104.90	104.90	106.10

Suisse....... fr. 100 17 101 29 101.70 102.03 100 89 100.48

La semaine sous revue a été marquée par une sensible progression des cours de la livre sterling, qui passe de 27.75 1/2 le 17 novembre à 27.81 1/2 le 24. Par contre, le dollar est en baisse de 2 1/2 points, à 5.91 1/2, après avoir coté, le 19, 5.89 1/2. La devise Espagne se retrouve à 552 1/2, contre 553 le 17 septembre et 551 le 18. Le florin, à 2.49, est au même cours que la semaine précédente ; le 19, il cotait 2.46 1/2. Le franc suisse et la couronne scandinave, le premier à 1.11 1/2, la seconde à 1.61 1/2, sont en hausse d'un point sur le cours du 17. La lire se maintient à 91; le rouble enregistre une baisse sensible à 1.89, contre 1.94 le 17 novembre. vembre.

La déclaration de M. Mac Kenna, à la Chambre des Communes, relative aux souscriptions britan-niques à l'emprunt 5 % français, a dissipé la fâcheuse impression produite par une note du Times

(1238) L'ECONOMISTE EUROPEEN

parue dans le numéro du 18 courant. Le chancelier de l'Echiquier a déclaré que des arrangements étaient en voie de conclusion pour autoriser l'émission d'une partie de l'emprunt dans le Royaumesion d'une partie de l'emprunt dans le Royaume-Uni. Les titres ainsi émis répondront à toutes les exigences de la législation de guerre, de telle sorte qu'il n'y aurait aucune objection qui puisse entraver leur négociabilité au Stock Exchange. Les fonds seront utilisés pour le paiement d'achats faits en Angleterre par le Gouvernement; c'est donc par voie indirecte que les souscriptions réagiront sur les cours du change.

Le crédit en banque pour compte anglais, ouvert par les principales maisons de New-York, et dont nous avons entretenu nos lecteurs dans notre avantdernière chronique, paraît aujourd'hui définiti-vement conclu; il ne reste plus qu'à régler cer-taines formalités de détail. Un memorandum a été remis aux banques participantes de la Cité. Le premier crédit ouvert sera de 50 millions de dollars et s'appliquera à 8 banques de Clearing de Londres. D'autres banques pourront y parti-ciper, mais à la condition de déposer à la Banque d'Angleterre des valeurs « dorées sur tranche ». De nouveaux crédits sont prévus pour un avenir prochain; ils atteindraient, au total, le chiffre de 200 à 250 millions de dollars, et seraient garantis par un nantissement de titres américains. Toutes ces sommes seraient placées sous le contrôle et la direction du Comité international organisé pour stabiliser le change entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Ce Comité comprend trois représentants de l'Angleterre, huit banquiers de New-York et de Chicago et un financier canadien domicilié à New-York. Un Syndicat d'or serait constitué pour garantir la couverture des crédits, lesquels prendraient la forme de bons à 6 mois. Enfin — et ceci est une partie essentielle du projet la garantie du Gouvernement britannique serait donnée, mais seulement pour le cas où certaines éventualités viendraient à se produire.

C'est en prévision de ces opérations que le chan-celier de l'Echiquier a fait procéder à un recensement officieux des valeurs américaines détenues par le portefeuille anglais. Le projet de mobilisa-tion nationale de ces valeurs paraît aujourd'hui entré dans la phase d'application pratique. Un plan général a été établi, avec l'assentiment des principaux porteurs, banques, Sociétés d'assurances, trusts, Compagnies, etc. Aucune décision finale ne semble avoir été prise jusqu'ici quant au mode d'utilisation. Il est possible que, dans certains cas, on ait recours à la vente effective pour profiter des taux élevés du change; mais il est probable que les porteurs préféreront, dans une très grande mesure, prêter leurs titres pour les affecter au nantissement des crédits nouveaux à créer à New-York. Il s'agirait d'un emprunt temporaire, à des conditions qui permettraient aux propriétaires de conserver leurs droits quant au dividende et quant à leur capacité de vendre. D'après les informations publiées par la presse anglaise, le gouvernement serait disposé à offrir soit l'échange des titres contre des obligations du Trésor 5 % à cinq ans, soit l'emprunt contre une majoration de 1/2 % de l'intérêt actuellement obtenu. Dans ce dernier cas, les porteurs recevraient une obligation impériale négociable, ce qui leur permettrait de mobiliser leur titre sans avoir à en réclamer la restitution avant la date prévue.

La crise du change italien, surtout avec l'Amérique, préoccupe toujours beaucoup les milienx financiers et commerciaux de la péninsule. On a proposé, pour la résoudre ou tout au moins pour l'atténuer, la constitution d'une organisation spé-

Il s'agit d'un « Consortium d'importateurs », qui se ferait ouvrir un crédit en compte courant de quel-ques centaines de millions par des Banques améri-

dant, les importateurs membres du consortium constitueraient un dépôt de garantie en rente ita-lienne. D'un autre côté, les Chambres de commerce italiennes insistent pour que les négociations de devises sur l'étranger soient faites par leur intermédiaire et sous leur responsabilité. Elles s'arrangeraient pour que les négociations aient lieu chaue jour dans des locaux spéciaux et pendant une demi-heure au plus; pour déterminer les per-sonnes autorisées à prendre part à ces négocia-tions; enfin, pour fixer les règles du fonctionnede ces réunions et de la détermination des prix. Les Chambres de commerce demandent, en outre, que l'Etat emprunte à l'étranger en monnaies étrangères, pour procurer des moyens de change au pays.

Cours des changes de New-York sur :

	Pair	juillet 1914	26 octob. 1915		9 nov. 1915	16 nov. 1915	nov. 1915
Paris	5.181	5.167	5.96	5 94	5.97	5.94	5.93
Londres	4.865	4.87	4.623	4.64	4.655	4 6675	4.711
Berlin	95.37	95.06	82 62	81.75	81.37	81 "	80.75
Amsterdam	40 14	n .	40 75	40 75	41 75	11 69	19 n

Valeur en or à New-York de 100 unités-papier

	uc	, monn	ares en	angere	00		
	Unités		26 octob. 1915	1915	1915	16 nov. 1915	23 nov. 1915
Paris Londres Berlin Amsterdam	100 liv. 100 mk.	100 19 99 67	95 01	95 35 85 72	95 66 85 32	95 92	96 84 84 67

Changes sur Londres à

		dours mo	yen uu.	mercrear		
		juillet 1914	3 novemb 1915	novemb.	17 novemb. 1915	novemb. 1915
A TOTAL	Valeurs à vue Alexandrie	97 21/32	97 1/2	97 7/16	97 7/16	97 3/8
	Câble transfert Bombay	1.3 31/32	1.4 1/32	1.4 1/32	1.4 1/32	1.4 ./
Section Section	Hong-Kong Shanghaï Valeurs à 90 jours			2.4 11/16		
Separate Separate	de vue Buenos-Ayres (or) Montévidéo	51 3/32	53 7/8	49 1/4	49 7/16 54 ./	49 1/4 54 1/4
SALICOSTI	Rio-de-Jan. (papier) Valparaiso		12 11/32 8 31/32			12 1/4 9 3/32

Variations du mark à

New-York (pair: 95 3/8)	12 oetob. 1915	19 octob. 1915	26 octob. 1915	2 nov. 1915	9 nov. 1915	16 nov. 1915	nov. 1915
Cours Parité Perte %	82 37 86 37 13 63	82 50 86 51 13 49	82 62 86 63 13 37	81 75 85 72 14 28	81 37 85 32 14 68	81 » 80 76 14 98	80 75 84 67 15 33
Amsterdam (pair: 59 3/8) Cours Parité Perte %	49 975 84 17 15 83	49 95 84 13 15 87	82 24	48 55 81 77 18 23	48 15 81 09 18 91	48 02½ 85 02 19 24	47 65 80 26 19 74
Genève (pair : 123 47) Cours Parité Perte	109 20 88 44 11 56	109 20 88 44 11 56	109 07 88 34 11 66	108 85 88 15 11 85	108 25 87 67 12 33	108 » 88 04 11 96	107 25 86 86 13 14
Le change	sur	Vienn	e ress	ort à	75.60	à Ge	nève,

soit une perte de 28 0/0.

Métaux précieux et Escompte hors banque

	23 nov. 1914	février 1915	23 mai 1915	23 août 1915	23 sept. 1915	23 oct. 1915	23 nov. 1915
ours de l'or ours d. l'argent scompte hors	25 5/8	77 9 2215/16	77 9 23 9/16	77 9 22 7/8	77 9 23 5/8	77 9 23 7/8	77 9 25 3/8
banque	3 ./.	1 7/16	2 13/16	4 27/32	4 23/32	4 29/32	5 7/32

LA SITUATION

A en croire les dernières nouvelles, la Grèce reviendrait à des sentiments moins défavorables aux alliés. Le Cabinet Skouloudis, par la voix de plusieurs de ses membres, a fait savoir qu'il ne nourrissait aucun sentiment hostile contre la Quadruple-Entente. La question délicate de la conduite qu'il tiendrait vis-àvis des armées serbes, au cas elles seraient forcées de se réfugier en Grèce, semble résolue dans le sens de la neutralité bienveillante, pres-que secourable. M. Rhallys, ministre de la Justice, a annoncé dans une interview que les armées serbo-anglo-françaises n'avaient rien à craindre du gouvernement hellène et qu'elles conserveraient, même sur le territoire grec, leur liberté de manœuvre et d'action.

Ces déclarations peuvent être tenues pour satisfaisantes. Espérons qu'elles ne seront pas démenties par les événements. Mais pour apprécier justement la situation, il faut tenir compte du fait que le gouvernement grec est absolument terrorisé par l'Allemagne et ses agents. Le roi Constantin a avoué, sans façon, qu'il ne redoutait rien tant que la guerre, quelle qu'elle soit, et que toute sa conduite était dominée par la terreur de voir la Grèce devenir une seconde Belgique. Cela, au moins, est franc et l'on sait à quoi s'en tenir. Mais comme Athènes et toutes les côtes de la Grèce se trouvent directement sous les gueules des canons des escadres alliées, il y a là pour le roi Constantin un autre motif de crainte capable de balancer et neutraliser le

Au surplus, les conservations que le roi Constantin vient d'avoir avec lord Kitchener et M. Denys Cochin ,tous deux en visite à Athènes, ont sans doute contribué à l'amener à cette nouvelle bienveillance qu'il manifeste à notre cause. Car, sans même tirer le canon, les alliés pourront venir à bout de toute hostilité des Grees par le simple blocus de leur côte qui, d'ailleurs, paraît déjà commencé. Les Hellènes ne vivent et ne subsistent que de commerce maritime les escadres alliées ayant, sans contestation possible, la maîtrise et le contrôle de toutes les mers du monde, il y va de l'existence même de la Grèce de ne pas provoquer des mesures de représailles contre elle.

Mais il paraît bien maintenant que la menace même devient superflue et que la Grèce est sincèrement résolue de laisser faire et laisser

Les Allemands et les Turcs, voyant que leur situation n'avance que lentement dans les Balkans et que leurs intrigues n'ont pas réussi en Grèce, cherchent par tous les movens à susciter des entraves et à amener des soulèvements dans tout le monde musulman, sous prétexte de guerre sainte. En Perse, des bandes armées à la solde de nos ennemis ont essayé de fomenter une révolution et de décider le chah à quitter Ispahan et à attaquer les Russes; mais la ferme attitude du cabinet persan, sur les conseils des ministres de l'Entente, a permis de réprimer promptement ces troubles et, à l'heure actuelle, nous n'avons plus rien à craindre de

menées révolutionnaires et, avec l'appui d'agitateurs hindous à leur solde, essayent de soulever la population musulmane contre le gouvernement anglais; heureusement, la sage et ferme administration de nos alliés enraye tous ces mouvements et l'on peut espérer sur la loyauté du peuple hindou, dont les fils combattent avec nous contre l'ennemi commun

Aux Etats-Unis, la presse mène depuis quelque temps une campagne très vive contre la propagande et les attentats des Allemands. On accuse le gouvernement de Washington de fai-

LES ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE

La lutte, sur le front balkanique, se poursuit avec acharnement, et nos héroïques alliés continuent à infliger aux Bulgares des pertes importantes. Néanmoins, un télégramme de Prizrend annonce que le gouvernement serbe vient de se transporter à Scuari d'Albanie.

A ce sujet, la légation de Serbie communique la note suivante

note suivante :

« On dirait que la situation de l'armée serbe s'améliore légèrement. Après la défaite bulgare dans le nord-ouest, sur la plaine de Kossovo, aux environs de Lébané, sur le territoire de l'ancien royaume serbe, on mande de Prizrend que les Bulgares ont subi une nouvelle défaite à l'ouest de Guilan, sur la montagne Gégovatch et à Vélika-Planina (les grandes montagnes). Les Serbes auraient pris à l'ennemi cing canons de montagne. raient pris à l'ennemi cinq canons de montagne.

« L'armée serbe, après avoir échappé par sa retraite à plusieurs tentatives d'encerclement, se trouve aujourd'hui pressée de l'ouest et du nord par l'armée austro-allemande, et du nord-est et de l'est par l'armée bulgare.

« La jonction avec l'armée du général Sarrail n'a pas pu s'établir jusqu'à présent. Les Serbes y voient, non le salut complet, mais du moins une grande amélioration de leur situation stratégique. « Pour le moment, les forces serbes n'ont qu'une

issue : la retraite vers les montagnes albanaises et monténégrines. La tentative de percer le front bulgare vers Uskub paraît, être en bonne voie, à en juger par le dernier télégramme de Prizrend, que nous venons de citer plus haut.

« Si les forces alliées, accrues par le débarquement des troupés anglaises, faisaient coïncider ieur avance dans la direction de Vélès, leur jonction avec les troupes serbes pourrait se réaliser et elle entraînerait forcément la retraite des troupes bulgares avancées vers le Kalkandelen (Tétovo, Krouchevo, Prilep et Monastir).

« La partie ouest de la Nouvelle-Serbie serait ainsi libre de l'ennemi et les forces serbes groupées avec les contingents alliés pourraient arrêter 'avance de leurs trois ennemis.

Sur notre front, calme relatif. Nos ennemis se bornent, ou à peu près, à bombarder activement certains de nos secteurs.

On prétend que les Allemands ont enlevé une grande partie de leurs troupes opérant sur le front russe pour les envoyer contre nous. Jusqu'à quel point ces informations sont-elles exactes? C'est ce que l'on ne pourrait dire.

En tout cas, sur le Styr moyen ainsi que sur la Dvina, les Russes enregistrent des succès appréciables. Les Allemands comptent vraisemblablement sur l'hiver pour les garantir contre une offenive de grande envergure de nos alliés.

La véhémente et continuelle offensive des Italiens sur l'Isonzo a forcé les Autrichiens à une immobilité presque complète dans leurs tranchées et Dans les Indes, les Allemands ont repris leurs derrière leurs réseaux de fils de fer.

QUESTIONS DU JOUR

La Mobilisation Financière

C'est hier jeudi, 25 novembre, qu'a commencé l'émission de l'Emprunt national 5 %, et déjà les nouvelles que nous recevons de tous les points de la France nous font présager un immense succès.

Partout les banques, les bureaux des Postes et Télégraphes, les Caisses d'épargne et les agents comptables du Trésor, sont, en effet, assaillis, et partout on constate que du plus riche capitaliste au plus modeste déposant de Caisse d'épargne,

chacun réalise des fonds et prépare les élements de sa souscription à l'Emprunt de la Victoire!

Nous assistons ainsi à une mobilisation financière que la sagesse de M. Ribot, l'habile politique monétaire de la Banque de France et l'excellent moral que la population française conserve depuis bientôt seize mois, ont admirablement préparée.

La France possède, en effet, d'immenses ressources que la guerre, voulue par l'Allemagne et déchaînée par elle, a à peine effleurées; mais ces ressources, facilement realisables en période normale, auraient brusquement perdu leur faculté d'échange contre du numéraire si des menaces fiscales s'étaient produites, si la qualité de la circulation monétaire nationale avait été discutée, et si le public français n'avait pas gardé une con-fiance inébranlable dans le succès de nos armes

et dans l'avenir de notre cher pays.

M. Ribot a su rassurer le capital et la Banque de France lui a donné, grâce à ses émissions de billets, le moyen de se mobiliser, c'est-à-dire de se convertir en numéraire; c'est l'explication des 12 milliards de francs que le public, du 1er novembre 1914 au 31 octobre 1915, a spontanément apportés au Trésor contre des obligations et des bons de la Défense nationale et c'est la garantie du succès que l'emprunt de 1915 va obtenir en France et dans les pays neutres, tels que les Etats-Unis, l'Espagne, la Hollande et la Suisse, pays qui ne trouveront jamais une meilleure occasion d'employer une partie des bénéfices que la guerre leur

Les financiers des Etats neutres savent que jamais la France n'a failli à ses engagements, et ils n'ont pas oublié que les grands Emprunts de 1871 et 1872, émis respectivement à 82 fr. 50 et 84 fr. 50 pour 5 francs de rentes, dépassèrent le pair de 100 francs dès l'année 1874 et atteignirent même le cours de 121 fr. 20 en 1881.

L'Emprunt actuel a pour but de consolider notre dette flottante et de fournir au Trésor les crédits

nécessaires pour couvrir les dépenses de guerre jusqu'au milieu de l'année prochaine. Les porteurs d'obligations et de bons de la Défense feront, en les présentant à la conversion, un acte de vrai patriotisme et une excellente opération financière.

Tous les grands organismes du marché français le proclament et il nous paraît intéressant de résumer, ici-même, l'appei que la Banque de France, le Crédit Foncier de France et la Compagnie des Agents de change de Paris adressent aux capitalistes français

« Au moment où nos armées donnent au monde entier le spectacle de leur héroïsme, — dit la Compagnie des Agents de change, — c'est un de voir national pour tous ceux qui ne peuvent combattre de fournir à notre pays, dans la mesure la plus large, le concours financier qui lui est indispensable.

« M. le ministre des Finances a, par son discours affiché dans toutes les communes de France, précisé la nécessité d'un effort général. Ce serait faire injure au patriotisme de tous les Français que de mettre en doute la réponse qu'ils feront

un tel appel. Le salut de la patrie est en jeu, et nul ne peut s'abstenir quand le succès d'un em-prunt est, en même temps qu'un placement avanageux, le prix même de la victoire. »

De son côté, le gouverneur du Crédit Foncier s'exprime ainsi

Le Crédit Foncier de France, désirant associer sa clientèle dans la plus large mesure à la souscription de cet emprunt national, a pris des dispositions spéciales afin de lui donner toutes les acilités possibles.

En souscrivant à cet emprunt, vous ferez un placement de premier ordre absolument sûr, exempt d'impôt, vous assurant un intérêt de fr. 68 pour cent, vous permettant dans l'avenir d'accroître votre capital et d'obtenir, dès à pré-sent, un revenu qu'on ne connaissait plus depuis près d'un demi-siècle.

« Vous ferez ainsi œuvre patriotique en apportant à la défense nationale les ressources nécessaires et vous aurez la satisfaction de contribuer pour votre part à la victoire définitive et à la con-

lusion d'une paix glorieuse. »
Enfin, la Banque de France, dans les caisses de laquelle les milliards souscrits iront se centraliser et qui joue dans cette mobilisation financière le rôle de grand Etat-Major — tient le langage

« Dès la première heure, l'épargne française a compris son devoir. Elle a souscrit avec empressement aux bons et aux obligations de la Défense nationale. Lorsqu'une voix autorisée lui a rappelé que l'or est utile au pays, dans des conjonctures comme celles que nous traversons, elle nous en a versé librement, en moins de quatre mois, plus d'un milliard de francs, et chaque jour elle continue de nous apporter une large part de ses

« Elle ne manquera pas, en souscrivant à notre grand Emprunt National 5 0/0, de répondre au vibrant appel de M. Ribot, qui lui a fait entendre la voix même de la patrie. L'armée de l'épargne française se lèvera tout entière; elle apportera son concours à cette France héroïque, qui donne généreusement son sang pour libérer le pays par la victoire. »

La presse française ne peut que s'associer à ces nobles paroles; elles seront certainement en-tendues par toute la nation, qui reste toujours étroitement unie et résolue dans un même sentiment de patriotique espérance et de volonté de vaincre.

EDMOND THÉRY.

La Question de l'Alimentation

La Chambre vient d'aborder, mardi dernier, le projet de loi déposé le 3 courant par M. Malvy, ministre de l'Intérieur, « sur la taxation des den-« rées et substances nécessaires à l'alimentation, « au chauffage et à l'éclairage ». Ce projet, dont nous avons parlé la semaine dernière, avait été rendu nécessaire par suite de l'augmentation du coût de la vie.

La Chambre tout entière s'est montrée favorable ce projet, auquel furent ajoutées diverses propositions, notamment celle présentée au nom du Conseil municipal de Paris, demandant qu'il y eut une déclaration obligatoire de tous les stocks constitués et que les peines les plus sévères puissent être appliquées aux accapareurs, tant de produits l'alimentation que de matières nécessaires à la

défense nationale.

Au nom de la Commission de l'Administration générale, devant laquelle avait été renvoyé le proet, son rapporteur a déclaré qu'elle était d'accord avec le ministre de l'Intérieur sur la nécessité de donner aux autorités administratives le droit de taxation; mais alors que M. Malvy demande que

ce droit soit accordé aux préfets et aux maires, [la Commission propose qu'il ne soit seulement donné qu'aux préfets, afin d'éviter la différence de taxes de commune à commune.

M. Malvy présenta alors très éloquemment son projet à la Chambre, et après avoir indiqué les causes naturelles du renchérissement de la vie, les mesures qui ont été prises pour y remédier, il a montré quelles en sont les causes artificielles et blâmables et les sanctions qu'il faut y apporter :

« L'accaparement, la spéculation, le désir immodéré des bénéfices, a dit M. Malvy, appellent des mesures sévères et rapides. Nous prenons et nous sommes décidés à prendre toutes celles qui relèvent de nos pouvoirs de police; nous demandons les autres au Parlement. Déjà nous avons agi. J'ai recommandé aux préfets de procéder à des enquêtes dans les principaux centres de production et de vente de leurs départements ; de suivre avec la plus grande attention les transactions qui s'opè rent dans leur région; de faire surveiller très étroitement les foires et les marchés et de signaler immédiatement au parquet tous ceux qui, par des manœuvres d'accaparement et de spéculation, fausseraient le cours normal des denrées.

« Les représentants du gouvernement et les maires ont fait leur devoir. En plein accord, ils ont pris des mesures qui ont donné quelques résultats. Ils ont, par exemple, prescrit à tous les vendeurs d'apporter leurs marchandises sur le marché, et, afin de déjouer les tentatives des regrattiers, ils ont interdit toute vente en dehors des limites et des heures de ces marchés.

Je dois dire que nous nous sommes trouvés désarmés en face de certains faits que nous aurions voulu réprimer. L'article 419 du code pénal ne punit que ceux qui ont provoqué la hausse des denrées par réunion ou coalition entre les principaux détenteurs d'une même marchandise ou qui auront agi par des moyens frauduleux. La législation est donc entièrement inopérante à l'égard de l'intermédiaire qui, avec ses propres capitaux ou ceux d'un consortium soigneusement dissimulé, aura accumulé ou retenu des stocks importants et qui, par cette manœuvre, a provoqué et maintenu artificiellement la hausse des prix. « Nous avons pensé, M. le garde des sceaux et

moi, que, dans les circonstances présentes, un citoyen français n'a pas le droit de fausser les cours des aliments nécessaires à la vie

« Nous avons pensé que toute spéculation de cet ordre, toute tentative, toute manœuvre pouvant procurer à son auteur des bénfices illicites au détriment d'un pays qui est prêt à tous les sacrifices, mais aux seuls sacrifices commandés par la grande cause que nous défendons, doit être énergiquement réprimée. C'est le but de l'article 9 du projet de loi. Nous vous demandons de le

Sur la divergence qui existe entre la Commission et le Ministre pour l'autorisation du droit de taxation, M. Malvy a fait les déclarations suivantes:

Le Gouvernement n'entend pas se dérober a sa responsabilité et la rejeter sur les maires; il entend, au contraire, prendre toutes les mesures nécessaires pour parer à la crise de la cherté des vivres, mais il croit que sa méthode est la plus pratique et la plus logique. Je la résume rapidement.

« Tout d'abord nous pensons que, plus que ja-mais, les préfets et les maires, par une entente étroite, intime, par une collaboration de tous les instants, collaboration qui ne s'est pas démentie, du reste, depuis le début de la guerre pour le bien général, doivent faire appel à la bonne volonté et au patriotisme de tous. Il faut qu'ils recherchent autant que possible l'accord entre producteurs, commerçants et consommateurs, et ils doivent, avant de faire usage du droit que vous allez leur donner, s'efforcer d'établir un modus vivendi qui tienne compte à la fois des intérêts légitimes des uns et de la situation si digne d'intérêt des fa-

milles de ceux qui luttent pour le pays.
« Si cet accord ne s'établit pas, s'il est avéré que le prix des denrées apportées sur le marché de sa commune n'est pas en rapport avec leur prix de revient, le maire taxera ces denrées de production locale dont il a tous les éléments pour apprécier la valeur.

Si le maire ne taxe pas, alors que la taxation apparaît comme nécessaire, le préfet se substi-tuera à lui ; mais en même temps, sur instructions formelles du gouvernement et si cette taxe apparaît nécessaire, les préfets taxeront d'un prix uniforme, pour toute la France, les denrées comme le charbon, le sucre, le café, les essences, le pé-trole, le riz dont le prix de revient est à peu près le même pour toutes les régions.

« De même, ils pourront taxer régionalement, après entente entre les préfets de même région économique, les denrées dont le prix ne varie pas dans les limites de cette région.

"Mais le droit de taxation pourrait être illusoire si nous ne donnions pas aux préfets, comme co-rollaire, le droit de réquisition. Si la marchandise taxée se cache, se dissimule, il faut pouvoir aller la prendre et la réquisitionner au prix de taxa-

Tel est dans ses grandes lignes le projet venu en discussion à la Chambre. M. Malvy souhaite que les préfets et les maires n'aient pas à avoir recours aux armes que cette loi va mettre entre leurs mains, ce qui sera une preuve que tous les Français consentent à faire les sacrifices néces-saires à l'intérêt du pays. Il a terminé ainsi, au milieu d'unanimes applaudissements : « Depuis plus de quinze mois, des millions de

citovens français offrent leurs poitrines et versent teur sang pour la patrie; et pendant ce temps, leurs mères, leurs femmes, leurs enfants sont souvent aux prises avec les difficultés de l'existence. Nous devons tout faire pour les protéger, et nous serions indignes de votre confiance si nous ne prenions pas toutes les mesures nécessaires pour les préserver contre un renchérissement injustifié de la vie. Messieurs, nous avons le devoir d'assurer par tous les moyens la vie de la nation ; avec votre collaboration nous n'y faillirons pas. »

Après cet exposé clair et précis, toute la Chambre s'est ralliée en principe au dit projet, mais désirant étudier encore certains amendements proposés, et comme il subsiste toujours une divergence sur l'autorisation du droit de taxation, elle a décidé de renvoyer à une séance ultérieure le vote, sur lequel nous reviendrons.

Georges Bourgarez.

La Question du Gaz Pauvre

Il y a quelques semaines la hausse considérable des cours du charbon a mis en question le renchérissement du prix du gaz dans certaines parties de la France. De nouveau, mais cette fois au point de vue de la Défense nationale, le Parlement vient d'avoir à s'occuper de ce produit. En effet, à la date du 18 courant, la Chambre

des Députés était saisie du projet de loi suivant :

" Article premier. — Le ministre de la Guerre est autorisé à effectuer, dans toutes les exploitations gazières du territoire national, le traitement des gaz d'éclairage produits par des Sociétés concessionnaires, régies municipales directes ou intéressées. Sociétés fermières, particuliers ou tous autres se livrant à la fabrication et à la distribution du gaz d'éclairage, en vue d'en extraire tous produits nécessaires à la fabrication des matières exple-

« Les exploitants sont tenus de procéder à toutes opérations de production et de traitement des gaz nécessaires aux fins indiquées ci-dessus, dans les conditions fixées par le ministre de la Guerre et

titre XII (articles 129 et 134) du décret du 2 mai portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi sur les réquisitions militaires, modifié par les décrets des 13 novembre 1907 et du 2 août 1914, étant entendu qu'en aucun cas ces opérations de production et de traitement ne sauraient constituer une source de bénéfices pour les Sociétés gazières.

« Art. 2. — Le gaz ainsi modifié sera livré aux consommateurs aux lieu et place du gaz tel qu'il était défini dans les actes de concessions, contrats, cahiers des charges et toutes autres conventions dont les spécifications relatives au pouvoir éclairant et au pouvoir calorique resteront suspendues, de plein droit et sans indemnité, pendant toute la période où le ministre de la Guerre fera applica-tion de la faculté à lui donnée par l'article premier.

« Art. 3. — Pendant toute la période d'application de la loi à chaque exploitation, les qualités spécifiques du gaz et autres conditions de livraison, tant pour les services publics que pour les particuliers, resteront celles définies par les cahiers des charges, sans aucune autre modification que celles qui résulteront directement des traitements autorisés par l'article premier de la présente loi ; la durée des contrats passés, tant avec les municipalités qu'avec des particuliers ou tous autres consommateurs, n'en sera pas modifiée, non plus que les dates de dénonciation ou d'expiration desdits contrats. « Art. 4. — Un arrêté du ministre de la Guerre

déterminera, pour chaque exploitation, la date initiale des opérations prévues à l'article premier, partir de laquelle les dispositions de la présente loi seront applicables.

« La fin des mêmes opérations sera déterminée par un nouvel arrêté du ministre de la Guerre. » En raison de l'énorme consommation des explo-

sifs sur le front, il était indispensable de trouver en quantités de plus en plus considérables les matières nécessaires à leur fabrication. Et comme un des produits les plus utiles est le benzol, qui se trouve dans les gaz d'éclairage, ce sont ces gaz qui sont dès à présent utilisés, alors que jusqu'ici on s'était borné à employer les cokes provenant des usines métallurgiques.

On a mis à contribution les usines à gaz de Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux. Or, les opéra-tions de débenzolage auront comme conséquence de faire perdre au gaz d'éclairage certaines de ses propriétés : son pouvoir éclairant diminue ; il en est de même ,mais dans des proportions moindres, de sa capacité calorique. Il s'ensuit que les consommateurs auront à dépenser plus de gaz pour s'éclairer ou se chauffer, et que pour beaucoup cet accroissement de consommation se pro-duira au moment où le gaz coûtera plus cher, comme dans la banlieue de Paris. La nouvelle loi ne constituera-t-elle pas, par conséquent, un impôt déguisé dont seront seuls frappés les consommateurs, et les entreprises de gaz, au contraire, n'en retirerent-elles pas profit?

Telle est la question qui fut posée lors de la dis-cussion de la loi, et à laquelle M. Albert Thomas, sous-secrétaire d'Etat aux Munitions, s'est empressé

Les opérations de traitement du gaz, a-t-il dit, ne sauraient procurer en aucun cas un bénéfice aux Sociétés gazières. Il est demandé aux Sociétés, par les conventions qui sont en préparation, d'installer les appareils nécessaires pour récupérer le benzol, et actuellement, tantôt sur intervention de l'Etat, tantôt par le fait des Sociétés ellesmêmes, seuls les appareils sont en cours d'exécu-

La façon d'établir ensuite les comptes est simple. Dès le jour où une Société commencera à récupérer le benzol, un compte sera ouvert par les soins de

suivant les clauses générales déterminées au j'l'Etat. Dans ce compte figureront les quantités de gaz correspondant aux poids de benzol extraits : pour tant de kilogrammes de benzol, équivalant à tant de mètres cubes de gaz, l'Etat devra tant. En second lieu, l'Etat aura à tenir compte des frais mêmes de l'opération d'extraction des benzoïdes du gaz, et en troisième lieu, et selon le type de contrat adopté, il aura à prévoir tel ou tel chiffre pour frais d'amortissement des appareils. Il est entendu que dans ces comptes, aucun bénéfice pour les Compagnies ne figurera.

H reste la question du prix du gaz livré aux

consommateurs.

Il faut partir d'un certain état de fait : les Compagnies livrent le gaz à tel prix, et ce prix est fixé, par exemple, dans des contrats passés entre la Ville et la Société du Gaz. Ces contrats vont atteindre en quelque manière l'Etat. Et si le projet touche par quelque point à la question de varia-tion de prix, à laquelle il a été fait allusion plus haut, c'est en ce que l'Etat va devenir à son tour un consommateur. Par là même, il est évident qu'il aura à intervenir pour maintenir les prix actuels, mais c'est là un point de vue qui devra être examiné à part. Convient-il, d'autre part, d'attribuer aux consom-

mateurs, non pas une partie des bénéfices que peuvent éventuellement réaliser les Compagnies pour une plus grande fourniture, mais une compensation pour la diminution de valeur du gaz livré après débenzolage? Ce seraient de grandes complications pour un mince résultat, a observé M. Albert Thomas, car les sommes dont bénéficierait le consommateur seraient insignifiantes. Il y aurait des complications du fait que l'Etat serait obligé d'intervenir à tout instant dans la question

Ce dont il s'agit, pour le temps de la guerre, c'est décharger les Compagnies de toutes les répercussions que pourrait amener, au point de vue juridique, le fonctionnement des contrats. Elles se sont engagées à livrer du gaz à un certain prix représentant un certain degré de pouvoir éclai-rant et de pouvoir calorique, mais il convient d'empêcher que ces Compagnies ne puissent être in-quiétées en raison des opérations de débenzolage, pour non exécution de leurs contrats.

Il est vrai qu'en remplacement de ce que projette la loi, on aurait pu agir par voie de réquisition. Mais, en cette circonstance, l'Etat aurait été gêné au point de vue administratif, tant du côté de la préfecture de la Seine, que du côté des municipa-lités importantes. C'est pourquoi le vote de la loi s'imposait, et même immédiatement, tout retard pouvant amener la perte d'une quantité importente de tonnes d'explosifs dont le pays a besoin.

La Chambre s'est rangée à l'opinion du sous-secrétaire d'Etat aux Munitions, et a adopté les quatre articles du projet de loi, sans admettre aucun amendement.

Les consommateurs de gaz vont donc être frappés d'une petite surcharge dont l'importance leur apparaîtra dès ce mois. Ils l'accepteront allègrement, nous en sommes persuadés, en se disant qu'ils sont sur le même pied que les consomma-teurs londoniens et berlinois, et qu'en outre le léger sacrifice qui leur est imposé par l'emploi lu gaz pauvre, est compensé par une quantité plus importante d'explosifs mise à la disposition de la Défense Nationale.

Chantiers et Ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët)

R. MAGAUD.

Pour son exercice 1913, la Société des Chantiers et Ateliers de Saint-Nazaire avait affecté comme amortissement à son compte de « premier établissement », avant inventaire, une somme de 2.200.000 francs, et ses bénéfices nets s'étaient élevés à

2.270.336 fr. 81. Pour l'exercice 1914, cet amortissement n'a reçu, également avant inventaire, que 1.300.000 francs, et les profits nets n'ont atteint que 1.210.900 fr. 68. C'est dire que cette entreprise. s'est fortement ressentie des graves événements qui ont éclaté au début du mois d'août 1914.

En quelques jours, en effet, elle a été privée, par suite de la mobilisation générale, d'une grande partie de son personnel, ingénieurs, contre maîtres, ouvriers, et dans ces circonstances, elle s'est trouvée dans l'obligation ou de ralentir la plupart des travaux en cours ou même de les sus-

Par la suite, la situation s'est sensiblement améliorée ; néanmoins la marche normale de l'entre-prise n'a pas pu être reprise. Il s'ensuit que les profits nets, ainsi qu'il ressort des chiffres publiés plus haut, ont fléchi d'un exercice à l'autre de 1.059.496 fr. 13, et que la dotation aux amortissements avant inventaire a été réduite de 900.000 francs. Aussi le dividende, qui avait été fixé, en 1913, à 60 francs par action, en augmentation de 5 francs sur l'année précédente, de 10 francs sur 1911 et de 15 francs sur 1910, 1909, 1908 et 1907 a-t-il dû être ramené à 40 francs. Voici, au reste comment s'est effectuée la répartition des deux derniers exercices :

	Exerc	ices
	1913	. 1914
Répartition	- (En fr	rancs)
Réserve légale Dividende de 60 francs en 1913	113.519 84	DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF
et de 40 francs en 1914.	1.440.000 »	960,000 »
Tantiemes	155.687 70	55.035 55
Réserve spéciale	550.000 »	» »
Report à nouveau	86.647 47	221.967 60
	2.345.855 01	1.297.548 15

On voit, par ce tableau, que la réserve spéciale n'a rien reçu pour 1914, alors qu'elle avait été dotée de 550.000 francs en 1913.

C'est au cours de l'année 1900 que fut fondée la Société des Chantiers et Ateliers de Saint-Nazaire, pour reprendre les ateliers de construction navale dits « Chantiers de l'Atlantique » que la Compagnie Générale Transatlantique exploitait à Pen-hoët, près Saint-Nazaire. Peu après, elle ajoutait à ces ateliers ceux de Petit-Quevilly, près Rouen, qui appartenaient à la Société des Forges et Chantiers de Normandie, sise à Rouen, et, ainsi outillée, elle put prospérer rapidement, grâce, notamment, aux commandes de sa maison mère et à celles de l'administration de la marine française. C'est elle qui a lancé antérieurement les grands paquebots

dre » et « Paris », ce dernier de 36.650 tonnes de déplacement de 235 mètres de longueur, et d'une vitesse de 20 1/2 nœuds; un cango, « Jacques-Fraissinet », pour la Compagnie du même nom ; un cargo, « Motrocine », pour la Société Naphtes-Transports, et deux autres cargos de 12.200 tonnes et de 135 mètres de long; puis, pour l'administra-tion de la Marine française, la coque, les machines et les tourelles du cuirassé « Lorraine », les appareils moteurs et élévatoires du cuirassé «Flandre », le cargo pétrolier « Meuse » et un autre cuirassé du type « Lorraine »; enfin deux cargos de 6.000 tonnes chacun.

En dehors de ces constructions, la Société s'est mise à la disposition du ministère de la Guerre pour la fabrication des projectiles d'artillerie. Elle organisa cette fabrication très compliquée dans un temps très court.

Tous comptes faits, les travaux effectués en 1914 | Dans le chapitre « colis postaux », figurent

n'ont eu qu'une importance réduite, si on les compare à ceux de 1913, et les résultats bénéficiaires de l'exercice ne pouvaient que s'en ressentir défavorablement.

Le capital social avait été fixé, à l'origine, à millions de francs ; il était représenté par 16.000 actions de 500 francs, sur lesquelles 14.000 avaient été remises à la Compagnie Générale Transatlantique en représentation de ses apports. Il fut, en 1908, porté à 12 millions de francs, au moyen de la création de 8.000 actions nouvelles de 500 francs qui furent émises à 800 francs. En dehors du capital-actions, il fut émis, en 1901, 6.000 obligations 5 % de 500 francs, représentant une valeur nominale de 3 millions de francs, et pendant le premier semestre de 1914, 14.800 autres obligations également 5 % de 500 francs, soit un capital nominal de 7,400.000 francs. Ces diverses obligations ne représentaient plus, au bilan arrêté au 31 décembre 1914, que 7.628.687 fr. 04.

D'autre part, le « Compte de premier établissement », comprenant les « Chantiers de l'Atlan-

tique » et ceux de « Normandie », ne figure plus sur les livres que pour 8.873.800 fr. 98, après avoir profité de 15.913.922 fr. 81 d'amortissements. Quant aux réserves, elles atteignent le montant de 5.755.891 fr. 40, à savoir : réserve légale, 817.274 fr. 73 c.; réserve pour assurance contre les accidents de travail, 1.000.000 de francs; réserve spéciale, 3.716.649 fr. 07; report à nouveau, 221.967 fr. 60. Par contre, il y a lieu de noter que le portefeuille de la Société est passé de 722.663 fr. 80 au 31 décembre 1913, à 4.183.439 fr. 30, par suite des obligations de la Compagnie de Navigation Sud-Atlantique que la Société a acceptées en paiement des

travaux effectués par elle pour cette entreprise. En résumé, la Société des Chantiers et Ateliers de Saint-Nazaire est dans une bonne situation et, outillée comme elle l'est pour la construction des grands et des petits bâtiments, elle est en droit d'espérer recevoir, au rétablissement de la paix, de nouvelles et importantes commandes. Son activité ne s'est, d'ailleurs, jamais démentie en cours des années antérieures à 1914, et même en 1913, elle ne s'était aucunement ressentie du ralentissement qui s'était produit alors dans l'industrie des constructions navales en général.

A. LECHENET.

Le Commerce extérieur de la France

L'Imprimerie Nationale vient de mettre sous presse le volume des documents statistiques publiés par l'Administration des Douanes sur le commerce la France pendant les dix premiers mois de 1915. Les renseignements suivants sont extraits de

Valeur des marchandises importées et exportées du 1er janvier au 31 octobre 1915

		To (comme	co specimil
	Dix premi	ers mois	
IMPORTATIONS	1914	1915	Différences
		-	en 1915
	(1)	Iilliers de fr	ancs)
Objets d'alimentation.	1.475.981	2.133.774	+ 657.793
Matières nécessaires à			
l'industrie	3.268.864	2 547.463	- 721,401
Objets fabriqués	983.685	1.902 027	+ 918.342
Totaux	5.728.530	6.583.264	+ 854,784
EXPORTATIONS		0.0001202	T 004, 104
Objets d'alimentation.	530,692	445,768	- 84 gov
Matières nécessaires à	000.000	440,100	- 84.994
l'industrie	1.221.172	528.753	- 692.419
Objets fabriqués	2,356,687	1.336.687	
Colinaria de la constanta de l		Company of the Compan	-1.019.840
Colis postaux	394.513	134.660	- 189,853
Totaux	4.433.064	2.446.028	-1.987,086

(1238) L'ECONOMISTE EUROPEEN

6.203.000 francs pour les colis postaux contenant des tissus de soie et de bourre de soie. Le chiffre correspondant de 1914 avait été de 23.442.000 fr. Bien que les importations des dix premiers mois

de 1915 soient de 854.734.000 francs plus élevées que celles de la même période de 1914, et que par les exportations montrent une diminution de 1.987.036.000 francs, on ne peut pas en réalité comparer rigoureusement les résultats de ces deux exercices; en effet, les 10 premiers mois de 1914 ne comprennent que 3 mois de guerre, tandis que la même période de 1915 a été entièrement affectée par les hostilités.

En 1915, nos importations de matières nécessaires à l'industrie ont seules diminué de plus de 721 millions de francs, ou 22 %, alors qu'au contraire nos entrées de l'étranger en objets d'alimentation et en objets fabriqués ont accusé une plusvalue de près de 658 millions ou 44 % et de plus de 918 millions ou 93 % respectivement, par suite de nos besoins énormes pour la défense nationale : achats à l'étranger de produits alimentaires, de matériel de guerre, de tissus, etc.

Par contre la diminution pour les exportations affecte tous les chapitres, notamment celui des objets fabriqués, dont la vente a baissé de près de moitié, avec 1.019 millions; les matières néces-saires à l'industrie ont fléchi de plus de 692 millions ou environ 57 %; les colis postaux accusent une moins-value de près de 190 millions ou 60 %, et la réduction sur les objets d'alimentation atteint 85 millions environ ou 16 %

Si l'on considère maintenant les résultats des deux mois d'octobre 1914 et 1915, c'est-à-dire du troisième et du quinzième mois de guerre, on trouve les différences suivantes pour octobre 1915:

Importations. — Augmentations: objets d'alimentation, 185.354.000 francs; matières nécessaires à l'industrie, 181.204.000 francs; objets fabriqués, 135.907.000 francs. Au total, augmentation: 502 millions 468.000 francs ou 209

Exportations. — Augmentations: objets d'alimentation, 3.340.000 francs; matières nécessaires à l'industrie, 16.586.000 francs; objets fabriqués, 48.719.000 francs; colis postaux, 10.186.000 francs. Au total, augmentation: 78.831.000 francs, ou 43 pour cent environ.

En conséquence, le mouvement total des échanges commerciaux a été en octobre 1915 supérieur de 581.299.000 francs à celui d'octobre 1914. Le chiffre de nos exportations dénote une bonne reprise, mais il y aurait lieu de développer aussi considérablement que possible la fabrication dans nos usines et nos ateliers, afin de réduire d'un côté une partie importante de nos achats à l'étranger en objets fabriqués, surtout d'articles de guerre, munitions, équipement, etc. et, de l'autre côté, à augmenter le chiffre de nos exportations.

Quoi qu'il en soit, on peut dire que notre situa-tion commerciale s'améliore de jour en jour et que nous reprenons petit à petit notre place sur les marchés étrangers, malgré la brusque interrup-tion causée du fait de la guerre : en effet, si nous comparons les 3 premiers mois de guerre avec le trimestre août, septembre et octobre 1915, nous voyons que cette dernière période accuse sur la précédente une augmentation de 1.574.489.000 fr. dans les importations et une plus-value de 167 millions 632.000 dans les exportations.

INFORMATIONS DIVERSES

FRANCE

La Banque de France et l'Emprunt de la Défense nationale. — La Banque de France avance actuellement 50 % de la valeur des titres avec maximum de 25,000 francs par emprunteur sur la rente 3 %. Sur la nouvelle rente 5 % intégralement libérée,

elle consentira des avances de 75 % contre remise des titres ou des certificats provisoires qui seront délivrés par le Trésor en échange des reçus de souscription (taux 6 %). Le maximum de l'ayance est élevé à 300.000 francs par emprunteur et peut être exceptionnellement porté à 3 millions. Les avances sur titres réglementaires contractées pour libérer directement les souscriptions à la rente 5 % bénéficient du même régime, et, de plus, la Banque de France prend à sa charge les frais de timbre applicables aux actes de nantissement.

On souscrit à la Banque de France, sans frais, ni commission d'aucune sorte.

Situation hebdomadaire de la BANQUE DE FRANCE

	PARIS ET SUCCURSALES	18 novemb.1915	25 novemb.1915
	ACTIF		
	Encaisse de la Banque :		
	OrArgent	4.807.117.230 362.231.354	4.835.192.720 361.538.539
		5.169 348.584	5.196.731.259
	Disponibilité à l'étranger	996-417.980	995.314.881
	Effets échus hier à recevoir à ce jour (Effets Paris	275.809 94.318.004	121.685 109.762.230
	Portefeuille Paris Effets Etranger	1.312.338	1.208.169
	Portefeuilles des succursales	72.559 186.600.254	50.731 184.809.563
	Effets proposis Paris	913.804.286 967.751.693	903.658.145 964.398.912
	Avances sur lingots à Paris	4.290.000	4.290.000
	Avances sur lingots dans les succurs.	165.393.609	162 397.961
	Avances sur titres à Paris	398.289.302	404.981.112
	Avances à l'Etat	7.300 000.000	200.000.000 7.400.000.000
	Avances temporaires au Trésor public	1.269.150	1 269.150
	Bons du Trésor français escomptés pour avances de l'Etat aux Gouver-		
	nements étrangers	560.000.000	575 000.000
	Rentes de la Réserve	10.000.000 2.980.750	10.000.000 2.980.750
	Rentes disponibles	100.054.508	100.054.508 100.000.000
経	Rentes immobilisées	4.000.000	4.000.000
	Immeubles des succursales Dépenses d'administration de la Ban-	46.081.420	46.081.442
	que et des succursales	8.713.578	8.782.336
	Emploi de la réserve spéciale Divers	8.407.092 313.319.090	8.407.092 319.101 083
	Total	THE REAL PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE PAR	17.703.400.412
	PASSIF	MANAGE E	
	Capital de la Banque	182.500.000 8.450.697	182.500.000 8.450.697
	Digarrage Loi du 17 mai 1834	10.000.000	10.000.000
	mobilières Ex-banques département. Loi du 9 juin 1857	2.980.750 9.125.000	2.980.750 9.125.000
	Reserve immobiliere de la Danque	4.000.000	4.000.000
	Réserve spéciale	8.407.444 14.210.787.610	8.407.444 14.278.423.685
	Arrerages de valeurs déposées	36.067.215 10.575.929	32.913.429
Sold of the least	Billets à ordre et récépissés Compte courant du Trésor, créditeur.	56.265.799	10.387.847 42.842.486
	Comptes courants de Paris	1.828.042.685 788.869.696	1.891.306.857 779.874.048
1	Dividendes à paver	3.341.472	3.252.086
100	Escompte et intérêts divers Réescompte du dernier semestre	36.334.355 3.123.016	37.658.005 3.123.016
The second	Divers	353.828.340	398.155.059
The second	Total	17.552.700.012	17.703.400.412
500	Comparaigon avec leg a	nnága nrácáda	ntog

Comparaison avec les années précédentes

	30 nov. 1911	28 nov. 1912	27 nov. 1913	30 juillet 1914	25 nov. 1915
	millions	millions	millions	millions	millions
Circulation	5.449.7	5.446.6	5.648.8	6.683.2	14.278.4
Encaisse or	3.210.5	3.220.3	3.526.1	4.141.3	4.835.1
- argent	806.2	741.3	643.0	625.3	361.5
Portefeuille	1.592.8	1.720.8	1.596.5	2.444.2	2.264.0
Avances aux partic.	653.7	691.4	722.4	743.8	571.6
- à l'État	180.0	200.0	200.0	200.0	7.600.0
Compt. cour. Trésor	380.8	322.0	308.4	382.6	42.8
- partic.	550.7	808.9	805.1	947.6	2.671.1
Taux d'escompte	3 0/0	4 0/0	4 0/0	4 1/2 0/0	5 0/0

Emprunt 5 0/0 de la Défense nationale. — La souscription a été ouverte hier 25 novembre; elle sera fermée le 15 décembre, au plus tard. Les souscripteurs doivent donc effectuer immé-

diatement leur versement pour ne pas risquer d'ar-

Le taux de l'emprunt est de 5 %, mais comme le prix d'émission est de 88 %, il ressort ainsi à 5,68; mais ceux qui se libèrent en une seule fois reçoivent une bonification de 0 fr. 15 par franc de rente, et le taux véritable ressort pour eux à

Par son prix d'émission, l'emprunt donne aux souscripteurs la perspective d'un important bénéfice. Jusqu'ici, les cours des grands emprunts émis par la France se sont toujours élevés rapidement au-dessus de leur taux d'émission.

La plus-value ainsi réalisée est même très considérable, l'Etat s'interdit de la réduire par une conversion pendant quinze ans. Ces titres sont, en outre, exempts d'impôt. Le souscripteur jouira donc entièrement de tous les avantages que peut

lui procurer ce placement.

Toutes les facilités sont données pour souscrire : On souscrira non seulement en apportant des espèces ou des billets, mais aussi en remettant en paiement des Bons ou des Obligations de la Défense nationale, des titres de rente 3 % amortis-

sable ou de rente 3 % perpétuelle. On souscrira partout dans toute la France, chez les trésoriers généraux, receveurs des finances, percepteurs, dans tous les bureaux de postes, dans les caisses d'épargne, à la Banque de France, dans toutes ses succursales et bureaux auxiliaires. On peut s'adresser aussi aux chambres de commerce, aux agents de change, aux notaires, aux banques, aux établissements de crédit, mutualités, syndicats professionnels, ainsi qu'aux guichets de nos grandes Sociétés de crédit.

A Paris, des guichets spéciaux ont été aménagés au pavillon de Flore (jardin des Tuileries), à la Caisse des Dépôts et Consignations, à la Recette centrale de la Seine (place Vendôme n° 16), à la Recette municipale (Hôtel de Ville).

Les payeurs aux armées recevront les souscriptions de nos soldats.

Les placements et consignations en Rentes 5 0/0 nouvelles. — Dans sa séance du 18 novembre, la Chambre des Députés a adopté le projet de loi suivant déposé par M. Albert Métin, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale : « Article unique, — Les rentes sur l'Etat fran-

« çais 5 % nouvelles peuvent être affectées aux « mêmes placements que les rentes 3 % perpé-« tuelles en ce qui concerne les entreprises d'assu-« rances de toute nature, de capitalisation et « d'épargne. »

On sait que, aux termes de certaines disposi-tions de lois, décrets où statuts, ces entreprises sont tenues d'effectuer leurs placements ou consignations en rentes 3 %. Il s'agissait donc, ainsi que l'ont observé le ministre et M. Mauger, rapporteur, d'éviter toute espèce de difficultés qui pourraient s'élever, dans l'avenir, au sujet de ces placements ou consignations.

Prohibition de la sortie de l'argent. — Un décret du ministre des Finances, daté du 18 novembre et promulgué dans le *Journal officiel* du 21 courant, déclare prohibées la sortie, ainsi que la réexportation, sous un régime douanier quelconque, de l'argent brut, en masses, lingots, barres, poudre et objets détruits.

GRANDE-BRETAGNE

Bilan de la Banque d'Angleterre. — Le bilan de la Banque d'Angleterre, pour la semaine finissant le 24 novembre, s'établit comme suit :

Billets émis	Liv. sterl. 70.744.000
Dette de l'Etat	11.015.100 7.434.900 52.294.000
Or monnayé et en lingots	70.744.000

The control of the co	The second second second second second
Département de Banque	Liv. sterl. 14.552.000
Dépôts publics (y compris les comptes du Trésor, des Caisses d'Epargne,	11.002.000
des agents de la Dette nationale, etc.)	52.149.000 84.649.000
Dépôts divers	13.000
Solde en excédent	3,253,000
	18.895.000
Garanties en valeurs d'Etat	98.116.000
Billets en réserve Or et argent monnayé en réserve	37.442.000 163.000
	454 646 000

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque d'Angleterre (Milliers de livres sterling)

Dates	Or monnayé et lingots	Circulation	Dépôts	Portefeuille avances et effets public*	Réserve	Rapportdela réserve aux engagement	Taux de l'escompte
6 août1914	27.622	36.105	68.249	76.393	9.967	20.40	6 %
6 oct. 1915	61.250	32.877	179.682	150.552	46.823	26.06	5
13	59.956	32.561	168.767	140.667	45.845	27.16	- w
20	58.885	32.573	144.509	117.514	44.762	30.97	
27 novemb.	56.231	32.795	139.557	115.461	41.886	30.01	>
3	56.656	33.433	141.311	117.435	41.673	29.48	10
10	55.351	33.198	139.373	116.562	40.603	29.12	20
17	53.570	33.014	141.374	120.656	39.006	27.63	
24	52.457	33.302	136.798	117.011	37.605	27.48	>

L'Emprunt 5 0/0 français en Angleterre. — Lundi dernier, un membre de la Chambre des Communes a demandé si, dans les circonstances actuelles, le gouvernement britannique se proposait d'apporter des restrictions quelconques aux souscriptions au nouvel Emprunt français 5 % par des habitants du Royaume-Uni.

Le chancelier de l'Echiquier a répondu

« La remise de titres du nouvel Emprunt de guerre français à des souscripteurs de ce pays serait impossible sous les règlements existants de la possession effective, mais des arrangements sont en discussion pour qu'une certaine portion de cet emprunt soit émise dans le Royaume-Uni, dont le produit pourrait être affecté aux achats du gouvernement français en Angleterre; toutes les valeurs ainsi émises rempliront les conditions exigées pour la possession effective et aucune entrave ne sera apportée à leur transaction sur le marché anglais.

Interdiction d'exportation du coton brut. - On annonce officiellement de Londres que l'exportation du coton brut, en bourre et en ouate, et des minerais de fer de toute nature, est interdite en Grande-Bretagne pour toutes destinations.

L'exportation du matériel roulant, du savon mou et des armes à feu non rayées pour la chasse, est interdite, pour toutes destinations, à l'exception des possessions britanniques.

RUSSIE

Séquestre d'entreprises allemandes. — On mande de Petrograd au Times de Londres

Le Conseil des ministres vient d'approuver une proposition du ministre des Finances pour la mise sous séquestre du restant des entreprises commerciales et industrielles en Russie de sujets ennemis.

Ces entreprises sont au nombre de 1.102; elles emploient normalement 33.208 ouvriers et font, par an, un chiffre total d'affaires de 265.837.200 fr.

Bilan de la Banque Impériale de Russie, — Le dernier bilan de la Banque Impériale de Russie,

arrêté au 1/14 novembre, se compare ainsi avec le précédent:

procedure	Bilans	aux
	23 oct./5 nov. 1/ 1915	14 novemb. 1915
Actif:	(Millions	de roubles)
Or (lingots, monnaies et bons de	l'ad-	
ministration des Mines)	1.604	1.603
Or à l'étranger		130
Billon d'argent et de cuivre		28
Effets escomptés	411	394
Bons du Trésor à court terme	3.120	3.319
Prêts sur titres	583	548
- sur marchandises	101	103
- aux institutions de crédit	popu-	
laire	104	97
- agricoles	23	23
industriels	10	9.
- aux Monts de Piété	18	. 18
Effets protestés	6	6
Titres appartenant à la Banque	170	149
Divers	142	144
Solde du compte des succursales	341	195
	al 6.694	6.766
Passif:		
Billets de banque émis, sauf ceu		
caisse de la Banque (1)		5.040
Capital		55
Dépôts		27
Comptes courants du Trésor		211
 spéciaux et consignations 		380
- courants des particuliers		858
Mandats non acquittés		26
Intérêts sur les opérations de l'exer		111
Sommes transitoires et divers,	51	. 58
Tot	al 6.694	6.766

(1) Les billets en caisse s'élevaient, au 23 octobre/5 novembre, à 74 millions de roubles, et au 1/14 novembre, à 93 millions.

Les recettes de l'Etat russe. — Les prévisions budgétaires qui, pour l'année 1915, avaient été évaluées à 2.782 millions de roubles de recettes ordinaires et 9 millions de recettes extraordinaires, ont donné, malgré les moins-values provenant de la réduction de la vente des alcools et de l'occupation par l'ennemi d'une partie du territoire, de bons résultats, puisque pour la première moitié de l'année en cours les recettes de l'Etat se sont élevées à 1.304.703.000 roubles environ, réparties ainsi:

Milli	ers	de	ron	hle	(20
	CID	ac	100	INT	100

Contributions directes	158.216
Contributions indirectes	267.121
Droits (timbres, etc.)	186.917
Droits régaliens	98.696
Domaines de l'Etat et capitaux	505.200
Aliénations d'immeubles du domaine	592
Annuités de rachat	624
Recouvrement des débours effectués	
par le Trésor	71.756
Recettes diverses	20.581
Total	1.304.703

Quant aux caisses d'épargne d'Etat elles possédaient au 1^{er} août 1915, comme dépôts en espèces : 2.190 millions de roubles, et au 1^{er} juin de la même année, en titres : 469 millions de roubles.

Pour la même période les recettes d'exploitation des chemins de fer ont été de : chemins de fer de l'Etat, 239.005.745 roubles, et chemins de fer des Compagnies privées, 100.763.491 roubles.

ITALIE

Un « Consortium pour approvisionnements industriels ». — Il vient de se constituer, à Milan, sous forme de Société anonyme, un Consortium destiné à pourvoir à l'acquisition directe, en Italie et à l'étranger, et pour le compte des membres du groupe, des matières premières nécessaires à la consommation de leurs usines.

saires à la consommation de leurs usines.

La durée de la Société est de vingt-cinq ans, et son capital, illimité, est représenté par des actions de 100 lire

Ont été appelés à faire partie du Consortium les industriels métallurgistes et mécaniciens. Au cours de la présente guerre, sont admises les Sociétés, maisons et personnes qui exercent l'industrie métallurgique ou mécanique, à la condition qu'elles soient fournisseurs du gouvernement italien ou du gouvernement d'un Etat allié.

Toujours pendant la durée de la guerre actuelle, le conseil d'administration pourra exclure de la Société tout membre qui, pour quelque motif que ce soit, cesse d'être fournisseur de l'un des gouvernements indiqués plus haut. Pour garantir que les facilités qui sont accordées au Consortium ne dégénèrent pas éventuellement en concurrence ou en spéculation, un représentant du gouvernement italien pourra, pendant la durée de la guerre, faire partie du Comité de direction.

La constitution du *Consortium* a été favorablement accueillie par les divers ministres intéressés aux industries sidérurgiques et mécaniques ; ils ont même déclaré à la Commission, qui s'est rendue à Rome pour leur exposer les *desiderata* des promoteurs, qu'ils étaient tout disposés à les seconder et à les appuyer en tout ce qui est possible et dans les limites de la sphère d'action du gouvernement.

Ont été appelés à faire partie du premier conseil d'administration: MM. le commandeur Alberto Casalbore, président et administrateur délégué; les commandeurs Giovanni Silvestri et Carlo Vanzetti, vice-présidents; le chevalier G. Monacelli, ingénieur, le commandeur Ferdinando Gatta, M. Ugo Fano, ingénieur, le chevalier Federico Jarrach, le commandeur Giuseppe Cobianchi et M. Gûing Scanferla ingénieur conseillers

Gûino Scanferla, ingénieur, conseillers.
Ont été nommés censeurs effectifs : MM. Felice
Comi, Guido Ucelli et Riccardo Falco, ingénieurs,
et MM. Magnocavallo et Caso, suppléants.

et MM. Magnocavallo et Caso, suppléants.

MM. Nathan, Giovanni Tacconi et Edgardo
Bronzini (ces deux derniers avocats), ont été nommés prud'hommes.

La constitution du *Consortium* a été annoncée télégraphiquement aux ministres et sous-secrétaires d'Etat intéressés, et en même temps le nouvel organisme leur a exprimé ses vifs remerciements pour l'appui autorisé qu'ils ont accordé au principe du groupement.

cipe du groupement.

Environ soixante-dix maisons ou Sociétés ont concouru à la formation du Consortium.

ALLEMAGNE

Banque Impériale d'Allemagne. — Le bilan de la Banque Impériale d'Allemagne, au 15 novembre, accuse, sur celui du 7 novembre, les variations suivantes:

7 novemb. 15 novemb. Comparaison (En millions de marks) 2.432 Encaisse or 2.433 — argent Billets de l'Empire et 34 36 bons des Caisses de prêts..... Portefeuille d'es-960 793 167 4.285 4.320 compte..... 35 Avances..... 16 16 Portefeuille titres... 24 33 5.910 Circulation 5.833 Dépôts 1.575 1.550

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque Impériale d'Allemagne (Millions de marks).

Dates	Enc	aisse	Billets de l'Empire(1)	Cir- cula-	Comptes courants et dépôts	Por- te-	Avances	Taux de escompte
	Or	Ar- gent	Bill I'Em	tion	Con Con	feuille	Av	Ta l'esç
31 juil.1914	1.253	275	33	2.909	1.258	2.081	202	5 % (31 juil.)
7 août do	1.478	118	97	3.897	1.879	3.737	226	6 (3 août)
1915 23 sept 30 —	2.415 2.419	42 37	184 885	5.549 6.158	2.249 4.416	5.327 7.471	12 13	5
30 — 7 octobre 15 —		36 36	888 831	5.878	1.615 1.678	4.376		» »
23 — 31 —	2.427 2.429	40 38	1.125 1.138	5.675 5.946	1.620 1.623		15 19	» »
7 nov	2.432 2.433	34	960 793	5.910 5.833	1.575 1.550	4.285	16	» »

(1) Depuis le 7 août, les bons des Caisses de prêts (Darlehenskassenscheine) sont compris au bilan avec les billets de l'Empire (Reichskassenscheine).

Les récoltes allemandes en 1914-1915. — Le président du Bund der Landwirte vient de publier une longue « justification » de l'agriculture allemande très vivement attaquée par les socialistes et les libéraux.

Après avoir fait l'historique des mesures prises en 1914 et en 1915, il fournit des renseignements intéressants sur la récolte de 1915-1916.

"La sécheresse exceptionnelle et ininterrompue jusqu'à la récolte de 1915, les limaces et le fusarian ont préparé à une partie de l'Allemagne, en particulier aux terres légères et les plus légères de l'Est, une mauvaise récolte de céréales. Nous avons récolté sur ces terres soumises à la culture intensive 2 à 3 quintaux par morgen (arpent), là où jusqu'ici on récoltait 8 à 10 quintaux. La récolte de fourrages est faible dans la plupart des régions; et la disette de fourrages, la plus rude dans notre agriculture, a encore augmenté. La seule récolte qui n'est pourtant pas un record, mais seulement une bonne récolte moyenne, est la récolte de pommes de terre, bien que de notables superficies n'atent pas encore été récoltées. Elle remplacera cette année non seulement les céréales absentes, mais les fourrages qui manquent. D'où la nécessité d'un prix adapté aux circonstances et qui ne ruine pas tout simplement l'agriculture.

« Nous avons rentré notre récolte de céréales malgré tout, et l'Allemagne aura assez de pain. Nous aurons rentré dans peu de jours les plantes sarclées là où le froid survenu inopinément ne nous en empêche pas, et nous aurons assez de pommes de terre non seulement pour les hommes, mais pour le bétail. Pourquoi alors des cris sauvages sur la disette menaçante de pommes de terre et sur l'agiotage sur les pommes de terre? Nous avons souvent répété: « Laissez-nous rentrer la récolte, avec la main-d'œuvre réduite dont nous disposons, dur travail, double du temps de paix. Entre temps, qu'on précise le besoin, et qu'on répartisse le chiffre ainsi trouvé entre les districts excédentaires. » Certes, la valeur du quintal de pommes de terre comme fourrage dépasse notablement 3 marks, mais quand nous aurons dit aux agriculteurs: l'Ouest et les grandes villes connaissent la disette, ils consentiront volontairement

A rapprocher de cette « justification » l'étude très intéressante qu'un agriculteur danois vient de publier dans le *Daily Mail*, de Londres, sur l'état de l'agriculture et de l'élevage en Allemagne.

"La crise agricole, dit-il, est aiguë. Le fermier allemand ne se fait plus d'illusion : il prévoit pour l'Allemagne de très grandes difficultés au point de vue de l'alimentation, si la guerre venait à durer encore une année.

« Je viens de parcourir dans tous les sens l'Oldenbourg, le Hanovre, le Brandenbourg, le Mecklembourg, la Poméranie, la Prusse orientale et occidentale. J'ai causé avec des agriculteurs de toutes catégories, avec les intermédiaires et des mandataires. Nombre d'entre eux sont pour moi de vieilles connaissances; un verre de bière de Munich — car le « schnapps », boisson favorite du paysan allemand, a disparu de la consommation — eut vite fait de leur délier la langue, et de provoquer leurs confidences.

"Mais j'aurais pu, au besoin, m'en passer. Je suis moi-même un vieil agronome, et je connais bien l'agriculture allemande pour l'avoir pratiquée pendant longtemps. Or, mes observations person nelles, et tout ce que j'ai pu lire entre les lignes des journaux allemands, m'ont permis d'arriver à cette conclusion très nette: l'agriculture et le ravitaillement de l'Allemagne touchent à la période critique.

« Les bases de l'alimentation allemande sont le seigle, le cochon et les pommes de terre. Même avant la guerre ces trois produits étaient gravement atteints.

« La récolte du seigle avait beaucoup souffert, en 1914, des pluies torrentielles de juin et de juillet. Les semailles de l'automne eurent, par contre, à souffrir de la sécheresse... Si des pluies tièdes étaient survenues en avril et en mai, la récolte aurait pu se relever, mais la sécheresse reparut et dura encore treize semaines.

« Le cochon est l'élément principal de l'élevage allemand. En 1911, la sécheresse générale qui s'étendit à toute l'Europe causa de grosses pertes à l'industrie porcine. Faute de pommes de terre, beaucoup d'éleveurs se virent réduits à tuer leurs porcs. La ladrerie survenant, le troupeau porcin se trouvait, au début de la guerre, au-dessous du niveau normal. L'ouverture des hostilités arrêta, d'autre part, les arrivages de tourteaux, de mais et de graine de lin, cé qui obligea les éleveurs à nourrir leurs animaux avec les grains et les pommes de terre indigènes et réduisit le stock alimentaire réservé à la population.

« Le gouvernement établit alors pour les porcs

« Le gouvernement établit alors pour les porcs un type spécial d'alimentation. J'ai constaté, en janvier dernier, qu'on ne tuait pas de porcs de moins de 195 kilos

moins de 125 kilos.

« Actuellement, la situation empire. La récolte de pommes de terre a manqué, ce qui a amené depuis deux mois la disparition presque totale du cochon sur le marché. Il y a quatre semaines au moins que je n'ai pas vu servir de porc dans les restaurants...

« La récolte des pommes de terre a souffert du printemps tardif, de la sécheresse excessive de l'été et des gelées précoces. D'après mes estimations, l'Allemagne du nord, qui est le grand centre de cette culture, n'a obtenu que 50 0/0 du rendement habituel. La dernière récolte se fait ordinairement au début de novembre. Vers la fin d'octobre étaient survenues trois journées de gel intense, tel qu'on n'en a pas enregistré de pareil depuis deux cents ans, à pareille époque. Les pommes de terre furent gelées et sont restées en grande partie enfouies. La récolte des navets fut perdue également.

« On sait que l'aire frumentifère de l'Allemagne est toujours assez réduite et en tous cas hors de proportion avec les besoins de la consommation. Aussi a-t-on essayé, dans les terres betteravières de Magdebourg, de remplacer la betterave par le blé, mais le rendement obtenu a été très faible.

« Le lait, d'autre part. commence à manquer. faute d'alimentation pour le bétail; il est à peu près impossible de se procurer des tourteaux de lin et de graines de coton, nécessaires aux vaches. Les fermiers n'ont plus d'intérêt à faire le commerce du lait, 100 francs de lait représentant actuellement un prix de revient de 125 francs.

(1238) L'ECONOMISTE EUROPEEN

« La pénurie d'engrais devient aussi de plus en plus inquiétante. Déjà, en temps normal, l'agricul-teur allemand ne laisse jamais ses terres se reposer. Aujourd'hui, il essaie d'en tirer le rende ment maximum, en se servant d'engrais à haute dose. Or, les nitrates du Chili n'arrivent plus à Hambourg; et les Allemands ne peuvent plus y suppléer par leurs nitrates indigènes, qu'on peut considérer comme épuisés... Quant aux engrais naturels, ils sont introuvables, le gros bétail et les chevaux ayant été réquisitionnés. »

Ce tableau diffère du précédent, mais combien doit-il être plus exact. Ne signale-t-on pas, par exemple, de Genève, à la date du 23 courant, que la disette des pommes de terre est si grande à Cologne, que même les hôpitaux, les asiles de nuit casernes n'arrivent plus à obtenir qu'une part réduite de ce qui leur est nécessaire, malgré la soi-disant abondance de la récolte.

On prétend que les cultivateurs, bravant tous les ordres et prescriptions, gardent obstinément leurs pommes de terre, convaincus qu'ils les vendront à des prix plus élevés. En tout cas, de grandes quantités de pommes de terre, attendues depuis plusieurs semaines, ne sont pas encore ar-

Enfin, on annonce de Copenhague, à cette mên.e date du 23 novembre, que, d'après le Vorwaerts de Berlin, les médecins de Francfort viennent de demander à la municipalité de réquisitionner tous les approvisionnements de lait afin de parer à la mortalité infantile qui cause de grands ravages. Dans ces derniers temps, en effet, les pommes de terre, le café et les marmelades se sont substitues au lait dans l'alimentation des nourrissons.

Le marché de la viande en Allemagne. -Vorwaerts du 16 novembre publiait une note intéressante au sujet du résultat du prix maximum de la viande de porc.

« Cinq minutes après l'ouverture du marché au bétail de Berlin, écrivait-il, le petit nombre de porcs amenés — environ 2.300 têtes — étaient vendus.

« A la campagne les agriculteurs se refusent, comme l'indique le Deutsche Fleischer Zeitung, à vendre les porcs à des prix en rapport avec les prix maxima. Ils soutiennent qu'ils sont autorisés à exiger ces prix. Là où ils ne peuvent les obtenir, ils déclarent n'être pas disposés à vendre 18 % au-dessous, comme les commerçants le désirent. D'autre part, ces derniers ne veulent pas acheter au prix auquel ils doivent vendre. On voit que le décret du Bundesrath n'a pas seulement commis une faute en ne prescrivant pas de prix maximum pour les bouchers en gros, mais aussi en ne fixant pas de prix maximum pour l'agriculteur. Le ravitaillement de la population en viande de porc aura durement à souffrir de l'insuffisance de précision du décret. »

De son côté, la Gazette de Francfort vient de constater, d'après un télégramme de Berlin, que les mêmes scènes se reproduisent chaque jour au marché aux bestiaux depuis l'établissement des prix maxima. Les commercants intermédiaires déclarent qu'il leur est de plus en plus difficile de s'approvisionner. A Lippe, les éleveurs ont décidé de ne livren aucun bétail pendant les trois prochaines semaines.

Au dernies moment on télégraphie de Genève que les scènes de désordre, qui s'étaient déjà produites la semaine dernière aux abattoirs de Berduites la semaine des la company de la compa lin, lors de la vente des porcs, se sont renouvelées cette semaine. Quatre mille cinq cents porcs amenés ont été enlevés en quelques minutes; conformément à la décision de la direction, il n'était pas permis d'acheter plus de cinquante porcs à la fois.

La question du ravitaillement. — La Gazette plupart, et que de Cologne vient de publier un article sévère, de la guerre.

dans lequel elle dit qu'elle n'attend pas du Reichstag, qui se réunira la semaine prochaine en une séance patriotique, l'adoption sans discussion de certaines résolutions, mais des explications du gouvernement pour la faillite des mésures de ravitaillement tendant à fournir des provisions suffisantes à la nation. Il faut en effet que la question, qui est de première importance, soit liquidée avant

« Ceci, ajoute la Gazette de Cologne, sera vraisemblablement reconnu par le haut commandement, dont les ordres ne rencontreront aucune opposition.

Le journal attaque, d'autre part, le nouveau sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, M. von Stein, qu'il n'estime pas assez énergique pour donner une solution à la question.

La réquisition des métaux en Allemagne. Les journaux allemands annoncent que, par ordre de l'Empereur, on vient de commencer le démontage des objets de cuivre du château impérial de Donau-Eschingen.

D'autre part, notre confrère de Genève, Le Genevois, publie cet extrait d'une lettre datée du mois d'octobre, et adressée de Cologne au lieutenant W..., du 69° régiment d'infanterie de réserve :

... Aujourd'hui, je me suis rendue à la réquisition des métaux, je veux dire chez Peter, à l'endroit où sont reçus les objets réquisitionnés apportés volontairement. Le cœur nous saigne à voir les belles choses entassées là! Que d'œuvres d'art perdues! C'est indescriptible. On distingue des antiquités de prix, deux vieilles lampes juives comme on n'en trouve plus que dans les très vieilles familles; des étains vénérables, des bibelots rares en cuivre et en laiton; beaucoup d'objets qui ne sont même pas réquisitionnés. Crois-moi, mon petit mari, les gens sont poussés par le besoin à se séparer de leurs biens; ils se défont de tout ce qui est bien payé. Les maudits journaux parlent bien de l'esprit de sacrifice du peuple : mensonges! On a besoin d'argent : la misère vous guette, et ce

qu'on n'apporte pas, on en est dépossédé. « De même qu'on a dépossédé les Polonais de leurs fermes et de leurs maisons, on nous prend maintenant, bon gré mal gré, notre pauvre batterie de cuisine. C'est ce qu'on appelle les sacrifices volontaires du peuple. Ah! ouiche! D'un côté les espèces sonnantes et trébuchantes, de l'autre la force brutale. On n'a plus de volonté; et non plus e droit de disposer des choses qu'on a payées de son argent. Elle est jolie, la chanson : « Union, droit et liberté. » Il nous revient à l'esprit le mot de Bismarck : « Il n'est pas question du droit ; nous avons la puissance et nous en faisons usage. »

Assistance aux ouvriers en textiles. - La fermeture, ou tout au moins la limitation notable de la plupart des entreprises textiles provoquées par la réquisition du coton, dont nous parlions le 29 octobre, ont conduit à un renvoi en masse des ouvriers. Au sujet de l'obligation à l'assistance, dit le Vorwaerts, on n'est pas d'accord. En Saxe, l'industrie du coton est particulièrement puissante. et c'est pourquoi la Saxe réclame très justement du Trésor des sommes importantes pour l'assistance à ses ouvriers en textiles chômeurs. La misère dans les communes de Saxe que cette situation atteint particulièrement est grande. Les communes n'ont pas les moyens nécessaires d'y remédier, et e gouvernement saxon n'accorde aucune avance. Il semble invoquer à nouveau l'insuffisance des moyens mis à sa disposition par le Trésor impérial. Il est urgent de remédier à cette situation. L'assistance aux ouvriers en textiles chômeurs est 'affaire de l'Empire, car c'est une mesure prise par l'Empire qui leur a ôté le pain. On ne doit pas laissee cette charge aux communes, pauvres pour la plupart, et qui elles-mêmes ont fortement à souffrir

AUTRICHE-HONGRIE

Scènes de désordre à Vienne. - On annonce d'Amsterdam, à la date du 24 novembre, que des troubles sérieux ont éclaté lundi et mardi à Vienne, à cause de la cherté des légumes et du beurre. Les femmes ont protesté contre l'élévation des prix. La police étant întervenue, une lutte s'engagea.

Les agents durent dégainer, et l'un d'eux fut blessé, ainsi que cinq femmes. De nombreuses boutiques ont été lapidées. La police montée chargea les femmes, et dispersa la foule, qui réclamait la paix sur l'air de l'hymne national autrichien.

DANEMARK

Les relations économiques de l'Allemagne avec le Danemark. — L'Allemagne, encerclée par le blocus allié, a été obligée, ainsi que nous l'avons déjà écrit ici, de s'approvisionner par les neutres limitrophes, tant en objets d'alimentation qu'en matières premières, afin de parer aux énormes be-soins de ses armées et de sa population civile aussi cesdits pays ont-ils vu leur situation économique s'améliorer rapidement et se sont-ils libérés petit à petit de la puissance financière et commerciale allemande.

C'est ainsi qu'au début de la guerre le Danemark avait une dette importante vis-à-vis de l'Allemagne et un déficit commercial considérable. Cette dette était due en partie au fait que quantité d'obligations et d'actions danoises étaient en possession d'Allemands, et en partie au fait que des commerçants danois jouissaient depuis longtemps d'un crédit très étendu en Allemagne, principalement dans les ports de la Baltique et dans les grandes villes industrielles du Nord et de Westphalie.

La dette du Danemark vis-à-vis de l'Allemagne, au commencement de la guerre, était donc à peu près la suivante :

Valeurs d'Etat et des municipalités en posses sion des Allemands, pour 75 millions de francs et obligations commerciales pour 225 millions de francs environ, soit un total de 300 millions de

Le public danois n'a jamais été très intéressé par les titres de l'Etat et, malgré que la guerre ait apporté une amélioration sensible dans la situation économique du pays, on peut dire que le marché financier de Copenhague a été plus que satisfait avec le montant des deux emprunts de guerre émis récemment par le gouvernement danois, dont le total a été de 165 millions de francs environ. Il a donc été impossible à l'Allemagne, au début des hostilités, d'obtenir de l'argent en retournant au Danemark soit les titres commerciaux, soit les valeurs d'Etat qu'elle avait alors en sa possession.

L'essor économique très grand qu'a pris ensuite le pays lui a permis de se libérer d'une partie importante de ses obligations vis-à-vis de l'Allemagne; aussi le chiffre des crédits commerciaux danois en Allemagne est-il tombé de 225 millions à 25 millions de francs environ.

Au point de vue commercial, le même phénomène s'est produit. En temps normal l'Allemagne exportait toujours davantage au Danemark qu'elle n'importait de ce pays. En 1913, les importations allemandes au Danemark s'élevaient à 450 millions de francs et les exportations danoises en Allemagne à 250 millions de francs seulement. De cette manière, la dette du Danemark vis-à-vis de l'Allemagne devait augmenter continuellement. Mais la guerre a arrêté cet état de choses. Sur les 450 millions de francs d'importations

allemandes, un tiers environ était constitué par des grains et semences, et un autre tiers par des articles manufacturés de coton et de fer. L'im-

menté sont les charbons et certains produits chimiques. D'un autre côté, l'exportation danoise en Allemagne a augmenté rapidement dès les premiers mois de la guerre, spécialement en ce qui concerne les chevaux et les denrées alimentaires en boîtes de fer blanc. Les chevaux ont été vendus 50 à 100 % plus cher qu'en temps normal, et la valeur totale des chevaux exportés de Danemark durant les cinq premiers mois de la guerre s'est élevée à 100 millions de francs. De même, l'exportation de viande de Danemark en Allemagne, compris les animaux vivants à l'exclusion des chevaux, qui s'élevait approximativement à 125 millions de francs par an, a, pendant la première année de guerre, dépassé 375 millions de francs. Le nombre de porcs au Danemark a diminué de depuis août 1914 et ont tous été importés en

Allemagne. Pour régler toutes ces importations, l'Allemagne, pendant les trois premiers mois de guerre, eut recours aux importants crédits qu'elle avait auparavant accordés au Danemark et qui venaient à échéances mais après cette période, étant donné que les marchés danois ne lui devaient plus rien, l'Allemagne a dû payer ses achats en or ou avec des échanges. Au début de novembre 1914, l'argent allemand est tombé de plus de 4 %. L'exportation d'or a commencé vers le 8 novembre 1914, et à partir de cette date jusqu'à la fin de janvier 1915, environ 70 millions de marks en pièces allemandes de 20 marks ont été envoyés dans les banques danoises, principalement à la Banque Nationale Da-noise. L'or a été envoyé par la Reichsbank, qui était créditée avec le montant des remises en couronnes au taux du change de chaque jour. Ces sommes servaient aux paiements en Danemark et en Suède. En fait, 45 % environ de l'argent en question a été payé par la Banque Nationale pour le compte de l'Allemagne en Suède. De cette manière, le Danemark a contracté une certaine dette vis-à-vis de la Suède, et aussi, à un moindre degré, vis-à-vis de la Norvège.

Les chiffres suivants représentent les quantités d'or dont a disposé l'Allemagne à cette époque 18.750.000 francs à la Suède ; 12.500.000 francs en Norvège ; 6.250.000 francs ont été déposés chez le ministre d'Argentine à Stockholm pour le compte du gouvernement norvégien ; 50.000.000 ont été gardés en Danemark et 7.750.000 francs ont été

envoyés aux Etats-Unis.

Dès le mois de février 1915, le marché financier danois refusa toute importation d'or d'Allemagne, car sa capacité d'absortion était atteinte; aussi le cours du mark tomba-t-il très vite à Copenhague et, alors que le 1^{er} août 1914 le cours des 100 marks était de 89 couronnes, le 1er novembre 1914 il était revenu à 85 couronnes environ, le 1^{er} janvier 1915, à 80 couronnes, et le 15 février à 77 couronnes.

Le nouvel expédient, auquel recourut l'Allemagne pour maintenir son change, fut d'augmenter ses exportations de marchandises en Danemark, particulièrement de charbon. Le change en fut amélioré temporairement, ou plutôt il cessa d'empirer. Mais ce n'est qu'en avril ou en mai qu'un changement réel apparut lorsque l'Allemagne se décida à écouler toutes ses obligations et valeurs danoises sur le marché danois. La valuta allemande remonta lentement à 80 couronnes environ pour 100 marks/ Mais cette amélioration n'a pu être maintenue, et le cours à l'heure actuelle est d'environ 77,60 couronnes.

Actuellement, les exportations du Danemark en Allemagne sont bien moins considérables que pendant les premiers mois de la guerre. Elles sont toutefois encore importantes et, comme le cours du change allemand baisse rapidement, les personnes autorisées en Danemark s'attendent à ce que sous peu l'Allemagne recourre à un autre exportation de toutes ces marchandises a cessé. Les pédient en vue de soutenir un peu sa devise, car seules importations d'Allemagne qui aient aug- elle ne peut plus vendre d'or, ni retourner au Danemark davantage de valeurs ou de marchandises. C'est là un point qui indique nettement à quel degré d'usure en sont arrivés nos ennemis.

PAYS-BAS

Le Livre Orange hollandais. - Voici, d'après la Gazette de Hollande, l'analyse des passages du Livre Orange relatifs à l'attitude des belligérants à l'égard du commerce et de la navigation des Pays-Bas:

L'Angleterre a, comme on s'en souviendra, immédiatement après le commencement de la guerre, arrêté divers navires néerlandais qui transportaient des vivres et les a conduits dans des ports anglais; « l'Order in Council » du 20 août 1914 déclare applicables pour la durée de la guerre les textes de la Déclaration de Londres sur le droit maritime.

Le gouvernement néerlandais a, dans chaque cas particulier d'arrestation d'un navire néerlandais, protesté contre la façon d'agir des autorités britanniques, lorsqu'il y avait lieu de le faire, et la libération du navire et de la cargaison a été exigée. Le gouvernement néerlandais a attiré l'attention sur le fait que le respect ponctuel de la neutralité par la Hollande entraînait pour les belligérants l'obligation de faire en sorte que des intérêts purement néerlandais ne soient pas lésés par les agissements des belligérants. En même temps, le gouvernement néerlandais a fait connaître ses objections contre les stipulations dudit « Order in Council », en faisant remarquer à ce propos que d'après l'acte de navigation du Rhin, le gouvernement néerlandais est tenu de ne pas empêcher le passage vers l'Allemagne, et qu'au surplus, il estimait contraire à ses devoirs de neutralité de fournir au gouvernement britannique les garanties gouvernementales que celui-ci dési-

On rappelle également la résolution prise par le gouvernement anglais de laisser arriver sans entraves en Hollande des marchandises qui étaient destinées à une personne déterminée habitant dans le pays, résolution qui fut rédigée dans un nouvel « Order in Council » du 29 octobre 1914.

Le ministre indique ensuite quel est le recul qui a été obtenu par ce nouvel « Order in Council » après les proclamations beaucoup plus étendues de marchandises de contrebande, qui ont été émises pendant la période du 5 au 29 octobre 1914, et contre lesquelles le gouvernement néerlandais à protesté.

En communiquant au gouvernement néerlandais le texte du nouvel « Order in Council », le ministre d'Angleterre fit connaître le vœu de son gouvernement, que la Hollande, en tenant compte bien entendu des obligations que lui impose l'acte de navigation du Rhin, s'engagerait à procurer les garanties nécessaires pour que les marchandises qui sont considérées par les alliés comme de contrebande absolue ou conditionnelle ne seraient pas, après leur entrée en Hollande, réexportées vers les pays ennemis.

S'en tenant au point de vue qu'il avait adopté, le gouvernement néerlandais déclara être d'avis que la conclusion d'un pareil arrangement avec les parties belligérantes ne serait pas conciliable avec une neutralité stricte, de sorte qu'il fallait renoncer à cette proposition. Ledit gouvernement prenait néanmoins acte de la déclaration faite par le gouvernement anglais de laisser passer certains articles d'alimentation qui n'étaient pas de néces-sité élémentaire, s'ils étaient consignés au nom de particuliers, à moins qu'il ne fût flagrant que ces particuliers eussent été des personnes interposées, pour la fourniture de ces marchandises aux gouvernements de la partie adverse.

En dehors de ce dernier tempérament, la situa-tion resta la même que sous l'empire de l' « Order

in Council » du 20 août 1914. C'est seulement lors de l'institution du *Trust néerlandais d'outre-mer* (Néderlandsche Overzee Trust Maathappij) par les intéressés, et de sa reconnaissance par les alliés, qu'une amélioration s'est produite dans la situation. L' « Order in Council » du 15 mars 1915 amena

de nouvelles difficultés pour le commerce et la navigation de la Hollande; et cette question fut examinée dans la Note écrite remise le 22 mars par le ministre aux Etats Généraux.

En ce qui concerne la France, sa conduite a toujours été menée parallèlement à celle du gouver-

nement britannique. L'Italie a pris, le 3 juin 1915, une décision concernant l'application en grande partie conforme de la déclaration de Londres, sauf pour les ar-ticles 4 et 6. Le gouvernement néerlandais a proauprès du gouvernement italien, pour ces

En ce qui concerne l'Allemagne, on rappelle que l'attitude de cette nation, au début de la guerre, a été absolument conforme à la déclaration de Londres (?).

Mais en octobre 1914, l'Allemagne ajouta quelques articles à la liste de contrebande condition-nelle et le 23 novembre 1914 elle plaça sur cette

liste toutes les espèces de bois brut ou travaillé. Le gouvernement hollandais émit une protesta-tion détaillée et documentée contre cette extenion, et après que le gouvernement suédois eut obtenu, en mars 1915, du gouvernement allemand que l'Allemagne n'entraverait plus l'exportation de es espèces de bois, toutes les difficultés relatives à l'expédition de bois de Suède vers la Hollande ont été levées.

Le gouvernement néerlandais a protesté, à plu-sieurs reprises contre les *Prisenordnung* de l'Allemagne, notamment à propos du «Medea », du Batavier-V », du «Zaanstroom », du «Maria », du Leda » et du « Sidney-Albert ».

Le Livre Orange s'étend longuement sur l'attitude du gouvernement néerlandais à propos de la destruction du « Medea » et du « Maria » et à propos de l'arrestation et de la conduite à Zee-brugge du « Batavier-V » et du « Zaanstroom ».

L'attitude soudainement rigoureuse de la marine allemande vis-à-vis de ces deux derniers navires et du « Medea » a fourni l'occasion au gouvernement de rattacher à sa protestation la question de savoir si cette attitude était la conséquence d'un changement dans la ligne de conduite adoptée jusque-là par l'Allemagne à l'égard de la Hol-lande. Le gouvernement allemand a nié formellement qu'il en fût ainsi.

SUISSE

Les finances des cantons suisses et la guerre. -La National Zeitung, de Bâle, vient, en se reportant aux comptes de 1914, d'examiner la répercussion qu'a eue la guerre actuelle sur les finances des cantons suisses.

Le résultat de son étude est que les cantons dont les finances ont été fortement éprouvées par le conflit européen sont l'exception. Les circonstances n'ont pas influe d'une manière sensible sur les comptes des cantons agricoles de la Suisse centrale. Schwytz, Nidwald, Lucerne, Glaris, Obwald, Zoug ont traversé la première période de la guerre sans changements notables dans leurs recettes et leurs dépenses. Il en a été de même pour Schaffhouse, Thurgovie, les Grisons et Apenzell (Rodes-Intérieures)

La situation financière ne s'est vraiment aggra-vée que dans les trois cantons-frontière de Bâle-Ville, Vaud et Genève. A Bâle-Ville, l'excédent des dépenses a passé de 442.000 francs en 1913 à 1 million 240.000 francs en 1914; dans le canton de Vaud le boni de l'année précédente s'est transformé en un déficit de 230.000 francs; à Genève enfin, le déficit est supérieur de 2.380.000 francs 1 à celui de 1913.

Deux autres cantons, Berne et Saint-Gall, se débattent dans des embarras nés des constructions de chemins de fer qui grèvent lourdement leurs finances. Grâce en bonne partie à la dette du Lætschberg, le déficit du compte d'Etat ber-nois est pour 1914 de plus de 2 millions; la ligne du Toggenbourg figure en bonne place dans le déficit de plus d'un million qu'accusent les comptes cantonaux de Saint-Gall.

Le total des déficits cantonaux pour 1914 est de 10.645.000 francs, dont huit sont supportés par les cinq cantons dont il vient d'être parlé.

En établissant leurs budgets pour cette année, les cantons ont compté avec une réduction moyenne de 10 % dans leurs recettes et leurs dépenses, et la plupart d'entre eux ont prévu des déficits supérieurs à ceux de 1914. Les seuls qui fassent exception sont Schwytz, Appenzell (Rhodes Intérieures). Cenève et Argovie, Tandis que les des-Intérieures), Genève et Argovie. Tandis que les cantons agricoles ne prévoient pas de modifications importantes dans leur situation financière les trois cantons-frontière se préparent à affronter de nouveau des déficits importants : à Bâle-Ville 3.230.000 francs; dans le canton de Vaud, 2 1/3 milions; dans celui de Genève, 1.125.000 francs De gros déficits sont prévus par Berne (5 1/2 millions), Saint-Gall (1.860.000 francs) et Zurich (2.380.000 francs).

Le total des déficits cantonaux prévus pour cette année est de plus de 20 millions, dont près de dixsept seront supportés par les six cantons qui ressentent particulièrement les effets de la guerre.

Ces six cantons devront donc trouver des res sources nouvelles pour combler leurs déficits. Leur situation financière ne donne cependant pas lieu à des inquiétudes, car l'examen de leurs capitaux imposables montre qu'ils appartiennent aux Etats les plus prospères du pays et que leurs dettes ne sont aucunement de nature à porter atteinte à leur

crédit.

Pour la Suisse, la fortune imposable par tête d'habitant est de 1.322 francs. Cêtte moyenne est la suivante pour les six cantons dont il s'agit : Saint-Gall : 2.819 francs ; Zurich : 3.559 francs ; Berne : 4.160 francs ; Vaud : 5.914 francs ; Bâle Ville : 11.355 francs ; Genève : 11.588 francs ; La moyenne de Saint-Gall et de Zurich paraît

La moyenne de Saint-Gall et de Zurich paraît plus basse qu'elle ne l'est en réalité, les capitaux imposables étant établis, dans la Suisse orientale, sur une base très différente du reste du pays.

Les déficits des années de guerre viennent s'ajouter à une période déficitaire générale qui dure de puis une dizaine d'années et qui obligera tous les cantons à réorganiser leurs finances en faisant pénétrer dans leurs services administratifs un esprit plus commercial

ETATS-UNIS

Un procès à la « Hamburg-America ». — Un grand procès s'est engagé lundi à New-York, dans lequel sont impliqués plusieurs fonctionnaires de la Hamburg-America, tous allemands.

Ces fonctionnaires sont accusés de violation de la neutralité américaine. Plus de cent témoins sont cités par l'accusation.

Le gouvernement américain a fourni la preuve irrécusable démontrant que 15 bâtiments ont été affrétés en Amérique pour approvisionner des croiseurs allemands. Dans quelques cas, cet affrètement a eu lieu plusieurs semaines avant la déclaration de guerre, ce qui est une claire indication que les agents allemands en Amérique savaient le conflit inévitable.

La preuve la plus accablante se trouve peut-ètre dans la tentative du capitaine du Maria Quesada, qui, se rendant ostensiblement à Valparaiso, évita soigneusement de fournir des indicaPernambuco, où le bâtiment dut se diriger, n'ayant pas rencontré le croiseur allemand qu'il devait approvisionner.

Le capitaine, voulant détruire les papiers du bord, les mit dans un sac qu'il jeta à la mer, mais qui fut retrouvé par des pêcheurs brésiliens dans le ventre d'un requin, révélant ainsi la véritable mission du bâtiment.

Le gouvernement américain affirme que plusieurs millions de dollars ont été dépensés pour l'affrètement de navires sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique. D'ailleurs, les dépositions de plusieurs témoins ne laissent pas de doute.

CONTREBANDE DE GUERRE

Agents allemands en Suisse. - Un représentant de Krupp vient de faire un grand voyage en Suisse. Il a visité principalement les entreprises industrielles, en vue de faire un inventaire des stocks de cuivre, de laiton et des métaux simi-

Il a rassemblé de nombreux wagons de matériel qu'il fera passer en Allemagne, dès que les deux gouvernements se seront mis d'accord sur la quantité et la nature des marchandises allemandes qui devront être envoyées en Suisse en échange. Il est à supposer que cet agent de Krupp a rem-

pli sa mission avec succès, car il est allé s'installer avec sa famille à Zurich. Ce fait indique un arrangement de quelque durée.

L'exportation des graisses par la Hollande. — On écrit de Rotterdam :

Au commencement d'août, lorsque l'exportation de graisses de Hollande fut interdite, une impor-tante expédition avait été arrêtée à la frontière. Le gouvernement allemand insiste auprès du gouvernement hollandais afin qu'il ouvre la frontière quelques jours pour en permettre l'exportation.

Revue Commerciale

Coton. — Les dernières informations américaines sur la récolte donnent le chiffre de 12 millions de balles. On a également avisé de New-York de fortes gelées à glace dans l'ouest et dans une partie du centre de la région cotonnière, de sorte qu'il y a maintenant peu de perspectives d'une nouvelle augmentation de la récolte.

En ce qui concerne la consommation, on me tient guère compte des fortes estimations qui avaient cours récemment, on considère qu'il est tout à fait impossible qu'elle atteigne 15 millions de balles et les chiffres de 12 à 12 1/2 millions de balles sont plutôt admis par l'opinion. Cependant, les débouchés depuis le début de la saison s'élèvent à 3.568.000 balles, contre 2.041.000 balles pendant la période correspondante de la saison précédente. Si la consommation doit être réellement petite, où va donc tout ce coton? Le Lancashire a encore à subir les difficultés résultant de la rareté de maind'œuvre; cependant les filateurs anglais ont pris presque autant de coton que l'an dernier. Si la consommation aux Etats-Unis se maintient, comme l'indique le Census, non seulement ce pays consommera plus de coton que jamais, mais, de plus, il absorbera toute la production des linters de cette

Tout en n'ignorant pas la réduction de consommation imposée par le blocus aux Empires du Centre, et l'arrêt des filatures dans d'autres districts txtiles qui sont occupés par l'ennemi, on doit, cependant, tenir compte de la plus grande activité qui existe dans les autres pays; om doit comsidérer a grande quantité de coton absorbée par beaucoup de nations pour la production des explosifs; la vaste quantité de tissus employés par la guerre; l'épuisement absolu des stocks de cotom et de tissus dans les pays ennemis, sans compter la réductions quelconques aux autorités brésiliennes de l tion générale des stocks qui est imposée par l'éco-

nomie forcée. En résumé, nous ne serions nulle-ment surpris que l'on soit obligé d'augmenter les estimations pour la consommation quand on sera plus avancé dans la saison.

Voici, d'après MM. Ernis et Hémet, du Havre, les stocks du continent au 24 octobre 1915:

	Amérique	Indes	Egypte	Divers	Total		
	-		_		-		
Havre	213.000	26.800	_	7.400	247.400		
Marseille	100	2.000	50	50	2.200		
Barcelone	27.500	3.300	230	1.380	32.410		
Gênes(*)	120.000	43.000	2.500	1.000	166.000		
Trieste(*)	250	250	250	250	1.000		
Hambourg(*)		250		250	750		
Brême(*)		250		250	1.000		
Amsterdam		_	_	-	_		
Rotterdam		_	_	_	_		
Anvers		7		-	-		
Total	361.600	75.850	2.530	10.780	450.760		

Cette semaine le marché du Havre, en sympathie avec Liverpool et New-York, s'est assez bien tenu. On a payé: novembre, 95 fr.; décembre, 93 fr. 50 à 94 fr.; janvier, 93 fr. 50, et mars, 93 fr. 25 à 93 fr. 50.

Métaux. — Les mouvements d'entrées et de sorties en Angleterre des métaux et de leurs dérivés, pendant les dix premiers mois de l'année 1915, se comparent ainsi avec ceux de la même période de

Impor	tations	Exportations							
1915	1914	1915	1914						
195.578	167.250	30.290	45.800						
38.849	34.870	32.521	36.981						
213,192	183.132	57.140	44.951						
66.105	98.839	» »	» .						
164.322	189.691	451.939	700.581						
447.612	699.712	1.582.611	1.783.375						
))	»	257.122	518.766						
»	»	312.405	374.301						
	1915 195.578 38.849 213.192 66.105 164.322 447.612	Importations 1915 1914 (En 195.578 167.250 38.849 34.870 213.192 183.132 66.105 98.839 164.322 189.691 447.612 699.712 " "	Importations Expor 1915 1914 1915 (En tonnes) 195.578 167.250 30.290 38.849 34.870 32.521 213.192 183.132 57.140 66.105 98.839 " 164.322 189.691 451.939 447.612 699.712 1.582.611 " 257.122						

sur le mois de septembre 1915 le mois d'octobre présente les principales fluctuations suivantes : Importations : cuivre, —5.214 tonnes; plomb, —4.693 tonnes; zinc, —2.808 tonnes; fonte, —10.432 tonnes; fers et aciers, —18.576 tonnes. Exportations : plomb, —3.142 tonnes; fonte, +26.008 tonnes; fers et aciers, +25.935 tonnes; fer galvanisé, —1.709 tonnes; plaques d'étain, +11.966 tonnes.

D'après les dernières statistiques avice. Sur le mois de septembre 1915 le mois d'octobre

D'après les dernières statistiques américaines, la production du platine raffiné aux Etats-Unis s'est élevée en 1914 à 3.541 onces troy, environ 100 kilos, provenant des placers de l'Orégon, de la Californie et de la Névada. En 1913, la production avait été d'une trentaine de kilos environ.

Au 16 novembre, les stocks de cuivre en Europe s'élevaient à 26.691 tonnes, contre 30.008 tonnes au 31 octobre, soit en diminution de 3.317 tonnes.

— Pendant la quinzaine finissant le 16 novembre 1915, les arrivages en Europe de cuivre des Etats-Unis se sont élevés à 9.928 tonnes; les envois du Chili en Europe et aux Etats-Unis se sont chiffrés par 4.060 tonnes et celles d'Australie en Europe par 2.000 tonnes.

Cours des Métaux à Londres (La tonne de 1.016 kil. 048)

Métaux	27 octob. 1915		3 nov. 1915		10 nov. 1915			17 nov. 1915			24 nov. 1915			
Cuivre en barres: Disponible	72 72 1 154 1 154 1 72	5 0 0 0 5 0 0 0	74 74 162 161 81	5 10 10 10	0 0 0 0 0	75 75 164 164	0 5	0 0 0 0 0	78 78 172 71	0 0 5 5 5 10	0 0 0 0 0	81 82 167 168	15 10 15 10 0	0 0 0 0 0

PETITES NOUVELLES

En vue de faciliter aux porteurs d'obliga-tions de la *Compagnie du Nord* la souscription à l'Emprunt national, les coupons à échoir le 1er janvier 1916 sur les obligations anciennes et sur les obligations 4 % série D, seront payés à partir de

Le montant des coupons, déduction faite des impôts établis par les lois de finances, est fixé ainsi

qu'il suit

Par obligation 3 %: au porteur, 6 fr. 587; nomi-

native, 7 fr. 20.
Par obligation 4 %: au porteur, 8 fr. 855; nomi-

native, 9 fr. 60.

Le payement sera effectué au siège social de la Compagnie, à Paris. Les bureaux sont ouverts tous les jours non fériés. Pour la présentation des cou-pons et des certificats nominatifs, de dix heures à quatorze heures.

A partir du 28 décembre, l'escompte sera calculé

sur un minimum de cinq jours.

Les titres dont les coupons auront été escomptés ne pourront être ni convertis ni transférés avant le 2 janvier 1916.

Le Crédit Mobilier Français a reçu de la Chambre des Mines du Transvaal un télégramme lui annonçant que le rendement du mois d'octobre 1915 a été de 769.798 onces d'or pour les mines du Witwatersrand, et de 27.833 onces pour celles des autres districts, soit au total 797.631 onces d'or fin (24.808 kilogrammes 716 grammes) d'une valeur de 3.388.122 livres sterling (84.703.050 francs), contre 776.750 onces (24.159 kilogrammes 225 grammes) d'une valeur de 3.299.423 livres sterling (82.485.575 francs), en septembre, qui se décomposaient ainsi : 749.235 onces d'or pour les mines du district du Witwatersrand et 27.515 onces pour celles des autres districts. → Le Crédit Mobilier Français a reçu de la

Le mois dernier, 210.017 indigènes étaient employés dans les mines d'or, contre 204.833 en septembre, 196.876 en août, 190.026 en juillet, 184.155 en juin, et 183.961 en mai.

Marché Financier

Paris, le 25 novembre 1915.

Semaine du grand Emprunt de la Victoire. Aussi est-ce de lui seulement que l'on s'est occupé, tout au moins sur le Marché Officiel. Le Marché à terme est donc resté nul. Au comptant, on a si-gnalé une petite animation provoquée surtout par des ventes en obligations diverses effectuées en vue la souscription.

Voici les derniers cours cotés sur les principales

volct les definers cours cotes sur les principales valeurs:

Au Parquet.— A Terme: 3 % perpétuel, 64 fr. 50; Banque Privée (Lyon-Marseille), 222 fr.; Pétroles, d'Oklahoma, 70 fr.; Raffinerie Say, privilégiée, 286 fr.; Russe 4 % 1901, Consolidé, 68 fr.; Banque Nationale du Mexique, 415 fr.; Andalous, 307 fr.; Rio-Tinto, 1,500 fr.; Provodnik, 295 fr.

Au comptant: 3 % perpétuel, 64 fr. 50; 3 1/2 % amortissable, 91 fr.; Crédit Lyonnais, 901 fr.; Nord-Sud de Paris, 102 fr.; Métaux, 690 fr.; Extérieure Espagnole, 83 fr. 60, après avoir perdu un moment le cours rond de 62 fr.; Russe 4 1/2 % 1909, 76 fr. 75; Crédit Foncier Egyptien, 540 fr.; Nord de l'Espagne, 390 fr. 50; Saragosse, 388 fr.

Marché en Banque. — A terme: Banque Centrale Mexicaine, 105 fr.; Malacca ordinaire, 118 fr.; Maltzof, 477 fr.; Mexico Mines of El Oro, 102 fr. Au comptant: Toula, 1.104 fr.; Dniéprovienne, 2.200 fr.; Hartmann, 375 fr.; Mount Elliott, 73 fr.; Spassky, 50 fr. 50; Tharsis, 140 fr.

L'Administrateur-Gérant : GEORGES BOURGAREL.

Paris, - Imprimerie de la Presse, 16, rue du Croissant. - Simart, imp.